

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE
DE MIRAMAS

SÉANCE PUBLIQUE DU 10 AVRIL 2019

La séance est ouverte à 18 heures dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le MAIRE. - Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous allons commencer le Conseil municipal et faire l'appel.

Madame Géraldine BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil municipal.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX, Maryse RODDE, Gérard GUILLEMONT, Jean GUILLON,
Peulette ARNAUD, Jacques BAUDOIX, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL,
Fadela AOUMMEUR (à partir de 18 heures 10 avant le vote de la délibération n° 44-2019),
Christian PEYRO, Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Armelle RAFFINI, Jerry GRUAT,
Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Jean-Luc SANCHE, Olivier JULIEN, Martine ARFI,
Nathalie PISANO, Hatab JELASSI, Laëtitia DEFFOBIS, Beatrix ESPALLARDO, Cécile DUMAS (à
partir de 18 heures 16 avant le vote de la délibération n° 44-2019), Marc THOMAS,
Nathalie ARZIAL, Jean-Luc CHELLY

Étaient représentés(ées) : Mesdames et Messieurs,

Marie-Pierre VIAL par Anne-Marie CHAYOT
Gaëtan FERNANDEZ par Daniel HIGLI
Éric MARCHESI par Maryse RODDE
Brigitte CONTÉ par Martine ARFI
Jérémy PARDIES par Laëtitia DEFFOBIS
Hervé REBOUL par Beatrix ESPALLARDO

Étaient absentes excusées :

Fadela AOUMMEUR (*jusqu'à 18 heures 10 après le vote de la délibération n° 43-2019*)

Catherine FOURMENT

Cécile DUMAS (*jusqu'à 18 heures 16 après le vote de la délibération n° 43-2019*)

Marityne KERAUDY

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le MAIRE.- Nous allons demander à Madame Anne-Marie CHAYOT d'assurer le secrétariat de séance.

En l'absence de candidature supplémentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 31

(26 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »

+ 1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La candidature de Madame Anne-Marie CHAYOT au secrétariat de la séance est approuvée à l'unanimité.

A/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2019

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des commentaires ? Il n'y a pas de commentaire.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 31

(26 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 20 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

B/ DÉLIBÉRATIONS

DIRECTION DES FINANCES

N° 01 – PRÉSENTATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. Gérard GUILLEMONT

Monsieur Gérard GUILLEMONT.- Bonsoir à tous. Ce Conseil municipal sera donc consacré pour une part, comme chaque année au mois d'avril, aux délibérations budgétaires et financières.

Chaque année, nous votons le compte de gestion de notre comptable public, préalablement au vote du compte administratif. Ce que je peux dire, c'est ce qui est écrit dans la délibération qui a été rédigée par les services financiers de la Ville. Les comptes de Monsieur le comptable public sont en tout point en concordance avec le compte administratif présenté par l'ordonnateur, à savoir Monsieur le MAIRE de Miramas. C'est la raison pour laquelle je vous propose que nous l'adoptions puisque je vais, en revanche, détailler la présentation du compte administratif dans la délibération suivante. Je rappellerai simplement que les rapports techniques et financiers entre la Commune et le Trésor public sont excellents.

Monsieur le MAIRE.- Oui. Avons-nous toujours une bonne note ?

Monsieur Gérard GUILLEMONT.- Toujours. Oui, nous avons toujours une très bonne note concernant la qualité des écritures comptables.

Monsieur le MAIRE.- À moins de 18 sur 20, je me fâche. Alors, sur le compte du Trésorier, j'imagine qu'il n'y a pas de question particulière. Il n'y a pas de question. Nous passons donc au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 29

(26 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

(1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

Monsieur le MAIRE.- Pour la question n° 2, c'est Madame Maryse RODDE qui va présider la séance.

Monsieur le MAIRE quitte la séance et ne prend pas part au vote.

À l'unanimité la présidence de séance est donnée à Madame Maryse RODDE,

1^{er} Adjoint.

N° 02 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. Gérard GUILLEMONT

Monsieur Gérard GUILLEMONT.- Mes chers collègues, je vais consacrer un moment plus important, bien entendu, à la présentation du compte administratif pour l'année 2018.

Pour que vous puissiez suivre mon exposé, je suis la note de synthèse qui couvre le document *Compte administratif*. Je ne vais donc pas éplucher l'ensemble des 200 pages du compte administratif, mais je vous invite surtout à prendre connaissance des annexes, parce qu'il y a énormément d'informations en annexes, dans les comptes

administratifs, et notamment des opérations qui sont en reste à réaliser en investissements. Vous aurez le détail.

Nous allons commencer par la section d'investissement. En section d'investissement, cette année 2018, les dépenses s'élèvent à 9,998 millions d'euros avec 7,6 millions d'euros concernant les dépenses d'équipement. Ces dépenses d'équipement viennent grossir l'actif du bilan de la Commune. Il y a une dépense pour l'annuité d'emprunt à hauteur de 1,5 million d'euros. Il y a une dépense pour compte de tiers de 500 000 euros qui correspondent aux travaux en maîtrise d'ouvrage déléguée que la Commune a réalisés pour le compte de la Métropole dans le cadre de la modernisation de l'aire d'accueil des gens du voyage sur la zone des Molières. Il y a aussi des dépenses d'ordre pour 400 000 euros.

En recettes, il y a 10,3 millions d'euros :

- des excédents reportés du compte de l'année précédente (2017) de 2,2 millions d'euros ;
- des subventions, principalement du Département, pour 1,3 million d'euros ;
- des dotations et fonds de réserve pour 4,8 millions d'euros ;
- des opérations sur mandat pour 0,5 million d'euros. Cela correspond à ce que nous a reversé la Métropole parce que nous avons réalisé, pour son compte, la modernisation de l'aire d'accueil des gens du voyage ;
- des recettes d'ordre pour 1,5 million d'euros.

À l'issue de l'exercice 2018, nous avons des restes à réaliser – en dépenses et en recettes – en investissement qui sont relativement élevés. En dépenses, comme vous avez pu le voir en regardant l'ensemble des documents, nous avons des restes à réaliser à hauteur de 4,78 millions d'euros. Cela correspond à des opérations qui sont contractuellement engagées, mais qui n'avaient pas encore été payées au 31 décembre 2018.

En recettes, nous avons en restes à réaliser des recettes à hauteur de 920 000 euros. Ce sont des notifications que nous avons reçues concernant des subventions du Département, principalement, c'est-à-dire que le Département est engagé vis-à-vis de nous, mais que, pour l'instant, nous ne pouvons pas produire encore les factures qui justifient les dépenses qui seront couvertes par ces subventions du Département.

Cela fait qu'au total, sur l'ensemble de l'exercice, en tenant compte de ce qui a été payé et de ce qui reste à réaliser, le besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre dernier est de 3,5 millions d'euros.

Je voudrais faire un petit rappel sur l'évolution des dépenses d'équipement réalisées depuis 2014. Comme cela a été rappelé dans le rapport d'orientations budgétaires, au 31 décembre 2014, le SAN (Syndicat d'Agglomération Nouvelle) a restitué à la ville un

ensemble d'équipements (environ 90 équipements) qui sont rentrés dans le patrimoine de la Commune, et pour lesquels nous devons aujourd'hui – et depuis – réaliser l'ensemble des dépenses d'investissements, ce qui n'était pas le cas avant 2014. En 2014, nous avons donc réalisé 3 millions d'euros de dépenses d'équipement, en 2015, 2,4 millions d'euros, en 2016, 1,9 million d'euros, en 2017, 4,3 millions d'euros, et en 2018, dans ce compte administratif, les dépenses d'équipement s'élèvent à 7,7 millions d'euros TTC.

Madame Fadela AOUMMEUR rejoint la séance à 18 heures 10.

Sur 4 exercices (de 2015 à 2018), la Commune a donc multiplié par 4 ses dépenses d'équipement pour prendre en compte les transferts des équipements du SAN. Pour exemple – et là je prends uniquement l'année 2018 –, si vous regardez dans le compte administratif les pages qui concernent la répartition des dépenses par fonction, pour les écoles, nous avons réalisé des dépenses d'équipement en 2018 à hauteur de 3 millions d'euros. Concernant les équipements sportifs (pour la même année), nous avons réalisé des dépenses d'équipement à hauteur de 1,9 million d'euros.

En ce qui concerne la section de fonctionnement de l'exercice précédent, les recettes se sont élevées à 48 millions d'euros contre 52 millions d'euros en 2017, soit une baisse de 4 millions d'euros, ce qui est tout de même tout à fait notable puisque cela fait à peu près 10 % de baisse (un petit peu moins). Ces baisses sont dues, pour l'essentiel, à la baisse de la dotation versée par la Métropole – ce que nous appelons l'attribution de compensation –, puisque la baisse a été de 2,9 millions d'euros au 1^{er} janvier 2018. Nous avons aussi subi des baisses au chapitre des dotations et des subventions, principalement de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Ce sont des mécanismes qui continuent à courir dans la gestion des dotations par l'État. Nous avons également enregistré une baisse concernant les subventions de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) puisque le travail très important qui a été fait en 2017 par les services de la Commune a permis d'avoir une forte augmentation des dotations et des subventions de la CAF en 2017. Mais, cela ne s'est pas reproduit parce qu'il s'agissait d'un socle pour plusieurs années. Surtout, en 2017, nous avons eu une recette exceptionnelle de 725 000 euros qui correspondait à la fameuse soulte pour le transfert de l'État à la Commune de la voirie nationale entre le rond-point du Bar Mistral et le rond-point René Cassin, et même jusqu'au pied du franchissement supérieur de la voie de chemin de fer.

Par conséquent, entre la baisse de l'attribution de compensation, la baisse des subventions de la CAF, et la recette exceptionnelle de l'État, les recettes de 2018 se sont effectivement inscrites à 48 millions d'euros contre 52 millions d'euros en 2017.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, le réalisé est à 43,2 millions d'euros contre 45,8 millions d'euros en 2017, soit une baisse de 6 %. Là aussi, il s'agit essentiellement de l'impact du transfert des compétences de la Commune vers la Métropole parce que si l'attribution de compensation a baissé de 2,9 millions d'euros, c'est parce qu'au sein de cette baisse de l'attribution de compensation, il y avait le transfert de la contribution de la Commune au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour 2,2 millions d'euros.

Les charges à caractère général se sont inscrites à hauteur de 9 millions d'euros contre 8,9 millions d'euros en 2017, soit une quasi-stagnation.

Les charges de personnel se sont inscrites en 2018 à hauteur de 25,8 millions d'euros contre 26,4 millions d'euros en 2017, soit une baisse de 2,4 % qui correspond à l'effort de gestion fait par l'ensemble des personnels de la Municipalité et des services.

Le chapitre 65 et les autres charges de fonctionnement courant pour 2018 s'élèvent à 5,778 millions d'euros contre 7,885 millions d'euros en 2017. C'est sur le chapitre 65 qu'est inscrite la contribution au SDIS.

Les charges financières sont essentiellement constituées par le remboursement des emprunts à la Métropole, et s'élèvent à 311 000 euros contre 364 000 euros en 2017.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 469 000 euros contre 437 000 euros en 2017.

La dotation aux provisions s'élève à 300 000 euros en 2018 contre 475 000 euros en 2017, et les dépenses d'ordre – c'est-à-dire, en gros, ce qui correspond à l'amortissement de l'ensemble des biens meubles acquis dans l'année – s'élèvent à 1,5 million d'euros au lieu de 1,3 million d'euros en 2017.

Le résultat de la section de fonctionnement, au global, est le suivant : les dépenses réalisées s'élèvent à 44,461 millions d'euros contre 46,819 millions d'euros en 2017. Les recettes réalisées s'élèvent à 48,089 millions d'euros contre 51,216 millions d'euros en 2017. Le résultat de l'ensemble de la section de fonctionnement s'établit donc à 3,627 millions d'euros contre 5 millions d'euros en 2017.

Madame Cécile DUMAS rejoint la séance à 18 heures 16.

Nous avons un excédent reporté de 9,7 millions d'euros, ce qui fait qu'au total, entre l'ensemble des sections (section d'investissement, section de fonctionnement, plus l'excédent reporté), le résultat global de l'ensemble des sections est de 13,3 millions d'euros qui viendront donc alimenter les besoins de financement de l'exercice 2019.

En conclusion, nous avons eu une année 2018 très riche et, comme vous le voyez, très maîtrisée sur le plan des finances avec les premiers effets importants des transferts de compétences communales vers la Métropole, un engagement soutenu de la Commune pour toutes les dépenses liées aux grands services communaux (écoles, sport, sécurité, propreté, soutien au mouvement associatif, dépenses de solidarité), et un accroissement réussi de nos dépenses pour nos bâtiments. Cela a concerné tout d'abord les écoles et le sport, mais aussi l'équipement de nos services.

Au nom de la majorité, j'ai le plaisir de vous soumettre ce rapport, et de proposer à Madame la Première Adjointe de prendre le micro.

Madame Maryse RODDE. - Bonsoir à toutes, et bonsoir à tous. Merci, Monsieur GUILLEMONT pour cette excellente explication sur le budget.

Y a-t-il des interventions ? Oui, Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS. - Bonsoir. Pour notre culture personnelle, dans les annexes du compte administratif, du 2, à la page 132, nous voyons « état de la dette : dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme » avec un astérisque 1 où je vois : « Il s'agit du cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme ». Je suppose donc que la collectivité en question est la Mairie de Miramas – c'est-à-dire nous, la Commune –, et je vois « Annuités payées au cours de l'exercice : 1 795 103 euros, dont intérêts pour 311 039 euros, capital versé 1 484 000 euros » et des « bricoles ». La question que je me pose concerne la mention « au profit d'un autre organisme de droit public ». Lesquels ? De quel style d'organismes s'agit-il ?

Monsieur Gérard GUILLEMONT. - Il s'agit tout simplement de la dette que nous avons actuellement auprès de la Métropole. C'est la dette qui s'éteint au fil des années auprès de la Métropole. Vous savez qu'au 1^{er} janvier 2015, on nous a transféré 90 équipements, mais que l'on nous a également transféré la dette résiduelle qui a correspondu à l'ensemble des dépenses que le SAN a effectuées 20 ou 25 ans auparavant pour construire, réaménager, et faire les grosses réparations sur ces équipements. L'actif était d'environ 130 millions d'euros dans les comptes du SAN. La dette, en 2015, était de l'ordre de 13 à 14 millions d'euros. Par conséquent, chaque année, nous remboursons une fraction de cette dette (intérêts et capital). En 2017, nous avons payé 311 000 euros pour les intérêts, et la partie remboursement du

capital de l'annuité s'est élevée à 1,484 millions d'euros. Au 31 décembre dernier, comme le dit la page 132 du document, il restait 8,7 millions d'euros à rembourser.

Madame Maryse RODDE.- Monsieur THOMAS, est-ce que la réponse vous convient ?

Monsieur Marc THOMAS.- Oui.

Madame Maryse RODDE.- Merci, Monsieur GUILLEMONT, d'apporter des réponses aussi précises.

Y a-t-il d'autres questions ? Non. Nous allons donc passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

Monsieur le MAIRE ne prend pas part au vote.

VOTE

POUR : 30

(26 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

(1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

Monsieur le MAIRE rejoint la séance et en reprend la présidence.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Bien, Monsieur le MAIRE, cette année encore votre compte administratif a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le MAIRE.- J'entendais une question, par hasard, lorsque j'étais derrière la porte. Vous avez juste oublié de dire que nous avons les recettes en face. Vous vous en souvenez, mais l'on ne veut pas trop en parler.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- C'est dans toutes les délibérations. On nous a transféré la dette, mais l'on nous a aussi transféré une attribution de compensation qu'à l'époque nous appelions la « dotation de fonctionnement » égale au montant de la première annuité, c'est-à-dire 3,3 millions d'euros. Sauf que, comme on se plaît à le souligner, chaque année, l'annuité baisse alors qu'on a conservé la dotation.

Monsieur le MAIRE.- Personne n'a écouté, mais tout le monde s'en souvient.

Monsieur Gérard GUILLEMONT. - En plus – c'est maintenant dans tous les documents et dans la presse – la même année (soit au Conseil syndical de juillet 2014), nous avons voté tous ensemble (ceux qui sont membres du Conseil syndical) le transfert d'une partie de l'autofinancement du SAN en accompagnement du transfert des équipements soit, pour Miramas, une dotation supplémentaire de 4 millions d'euros.

Monsieur le MAIRE. - Est-ce que vous vous en souvenez ? Forcément. Je me souviens que nous avons tous voté pour, parce que tout le monde avait compris le schéma que nous avons mis en place.

N° 03 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. Gérard GUILLEMONT

Monsieur Gérard GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 31

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

(1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

N° 04 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. Gérard GUILLEMONT

Monsieur Gérard GUILLEMONT. - Nous allons commencer par la section d'investissement qui correspond à la première partie de la note de synthèse préparée par les services.

En dépenses, la proposition qui est faite au Conseil municipal par la majorité est d'inscrire 15,480 millions d'euros soit, en dépenses d'équipement nouvelles inscrites pour la première fois au budget, 8,7 millions d'euros auxquels s'ajoutent les 4,6 millions d'euros des restes à réaliser en dépenses. Cela nous renvoie au compte administratif que nous venons de voter à l'instant. Les dépenses d'équipement que nous vous proposons de voter ce soir s'élèvent donc à 13,3 millions d'euros. Pour rappel, nous avons réalisé 7,6 millions d'euros l'année précédente en dépenses d'équipement. C'est donc encore un programme de travaux d'équipements ambitieux. Les équipes techniques et administratives mises en place durant l'année 2017 devraient pouvoir gérer ce programme.

Je vais nommer quelques opérations emblématiques pour illustrer parce qu'il s'agit tout de même d'un chiffre important. Cela correspond :

- à la fin de la rénovation de la salle Colomb ;
- au doublement de la chambre funéraire qui est en cours ;
- à la réalisation et à la mise en place d'un équipement appelé « *data center* » puisque nous sommes désormais plongés dans la société numérique ;
- à l'achèvement des paiements pour la transformation de l'école Jean Moulin en groupe scolaire puisqu'il y a maintenant à Jean Moulin une primaire, mais aussi école maternelle ;
- à un projet dont la prise en charge a un peu tardé, mais tout arrive à son heure, c'est-à-dire la réalisation du parc la Carraire pour 1,3 million d'euros ;
- à la réhabilitation expresse de la partie des locaux de gymnastique du COSEC (Complexe sportif évolutif couvert) Saint-Suspi qui a brûlé pour 900 000 euros ;
- à des acquisitions foncières et immobilières pour 900 000 euros. Là, nous sommes plutôt là dans le développement économique ;
- à des équipements pour les services à hauteur de 1,5 million d'euros ;
- à l'ensemble de la suite des travaux de grosses réparations, d'aménagement, et de mise aux normes sur l'ensemble du parc existant. Il n'y a pas que les bâtiments. Il y a aussi les canaux, les parcs et jardins, etc.

À ces dépenses d'équipement viennent s'ajouter l'annuité en capital de la dette, cette année pour 1,3 million d'euros, des opérations pour comptes de tiers pour 250 000 euros et des opérations d'ordre pour 340 000 euros.

Le total de la section d'investissement proposé au BP (Budget Primitif) 2019 s'élèvera donc à 15,481 millions d'euros. Au BP 2018, nous avons inscrit 14,700 millions d'euros.

Comment allons-nous financer ces dépenses d'investissement ? En recettes, nous avons la même somme qui se décompose de la manière suivante :

- des subventions, principalement départementales, mais aussi de l'État et de la Région pour 2,1 millions d'euros ;
- des cessions d'immobilisation pour 1 million d'euros ;
- des recettes financières, dont le fonds de compensation de la TVA, la taxe d'aménagement, les amendes de police, Monsieur le MAIRE, pour 1,3 million d'euros.

Monsieur le MAIRE.- Ne me dites pas que ce sont les amendes qui font 1,3 million d'euros parce que cela se saurait, dans la Ville.

Monsieur Gérard GUILLEMONT.- Non, c'est l'ensemble, mais elles figurent dans les comptes.

Il y a aussi :

- un excédent de fonctionnement capitalisé pour 3,5 millions d'euros ;
- des opérations pour compte de tiers pour 0,5 million d'euros ;
- des recettes d'ordre pour 6,7 millions d'euros.

Voilà comment nous arrivons aux 15,481 millions d'euros.

En dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général bénéficient d'une inscription de crédits à hauteur de 15,7 millions d'euros. Sur ces 15,7 millions d'euros, il y a une inscription de 3,5 millions d'euros qui correspond, comme chaque année, à la ventilation, pour partie, de l'excédent de fonctionnement.

Pour les charges de personnels, l'inscription est de 26,5 millions d'euros soit une légère augmentation (1,2 %) par rapport au budget précédent. Nous posons notamment la remise en œuvre de l'accord PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) décidé par le Gouvernement. Pour le reste, nous sommes effectivement, sur ce principal poste de dépenses, dans une gestion extrêmement contrainte comme nous avons pu en débattre lors du débat d'orientation budgétaire.

Les autres charges (celles du chapitre 65) sont à 5,760 millions d'euros contre 5,829 millions d'euros au BP 2017.

Les charges financières sont à 260 000 euros contre 360 000 euros en 2017.

Les charges exceptionnelles sont inscrites à hauteur de 473 000 euros, et la dotation aux provisions à hauteur de 50 000 euros.

Il est inscrit au chapitre 22 « Dépenses Imprévues », une somme de 2 millions d'euros – là aussi, c'est toujours la question de la ventilation de l'excédent de fonctionnement –, contre 3,3 millions d'euros en 2017.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 8,474 millions d'euros, et elles viennent financer la section d'investissement comme indiqué précédemment.

Au total, la section de fonctionnement s'élève à 57,3 millions d'euros.

S'agissant des recettes de fonctionnement, pour financer ces dépenses, les grands postes sont les suivants :

- les produits des services qui sont vus stables à 1,160 million d'euros. Nous en parlerons tout à l'heure avec la délibération sur l'actualisation des tarifs ;
- les impôts et taxes sont vus à hauteur de 40,630 millions d'euros, dont l'attribution de compensation pour 29,5 millions d'euros qui est égale à celle de 2018 puisqu'il n'y a pas eu, au cours de l'année 2018, de nouveaux transferts de compétences ni montant ni descendant. Le produit des impôts communaux pour 9,624 millions d'euros en augmentation de 3 % ;
- les dotations et subventions diverses pour 4,3 millions d'euros au lieu de 5,2 millions d'euros en 2018. Nous avons donc une baisse nette des dotations et subventions attendues. Il y a un grand nombre d'organismes qui subventionnent beaucoup de choses. Je voudrais donner quelques exemples. Il y a la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) dont nous avons souvent parlé, qui continue à s'éroder, et à connaître des baisses. Nous avons des subventions de la CAF qui ont effectivement aussi baissé parce que le mécanisme qui avait vu les augmentations de 2017 est terminé. Nous avons également diminué le nombre d'emplois aidés. Nous avons donc moins de subventions de l'État sur les emplois aidés.

Au total, les recettes de fonctionnement prévues à ce budget s'élèvent à 47,466 millions d'euros contre 47,408 millions d'euros. Nous sommes donc dans une quasi-stagnation des recettes communales.

Les recettes cumulées anticipées de l'exercice, ajoutées à l'excédent global de l'exercice 2018 (soit 9,835 millions d'euros) donnent des recettes totales en section de fonctionnement de 57,3 millions d'euros, égales aux dépenses prévisionnelles.

Ce BP reflète donc – à titre de conclusion, et pour faire une sorte de résumé de l'ensemble de ce budget primitif qui est soumis au débat et au vote – les orientations budgétaires présentées par la majorité municipale lors du débat d'orientations budgétaires le 28 mars dernier. Ce budget prévisionnel est marqué par une stagnation des recettes, dont le maintien des taux des impôts communaux. Nous en reparlerons.

Pour le financement des investissements, cette année encore il n'y a pas de recours à l'endettement, mais un accroissement des subventions perçues, et le recours à l'autofinancement puisque nous avons encore un excédent conséquent.

Les dépenses de fonctionnement sont fortement contenues – comme vous avez pu le voir – par de nouveaux efforts de gestion. Là, il faut saluer le travail fait par l'ensemble des services, par la Direction générale et par les directions, pour faire en sorte que ces dépenses soient effectivement maîtrisées, notamment par le recours à des technologies numériques. Tout à l'heure, j'ai parlé de la construction d'un *data center*.

Mais, le budget de la Commune – c'est ce que je voudrais plutôt souligner – est fortement marqué (c'est sa vocation à Miramas) par les besoins de nos familles pour les dépenses de solidarité et les dépenses pour l'école, le sport, la jeunesse, l'accueil des jeunes enfants, le développement de la vie associative. Je ne terminerai pas cette liste sans citer la sécurité publique, qui a encore été renforcée l'an dernier, la propreté de nos rues et jardins et, enfin, les dépenses liées au développement économique indispensable pour favoriser la création de nouveaux emplois. Tous ces secteurs ont vu les efforts de la Municipalité maintenus ou accrus.

Enfin, ce BP consacre 13 millions d'euros aux investissements, ce qui constitue un fort accroissement. Par conséquent, de nouveau cette année, la majorité municipale vous propose de voter un budget ambitieux, voire, Monsieur le MAIRE, audacieux.

Monsieur le MAIRE. – Bien. Y a-t-il des questions sur le vote ?

Comme vous l'avez compris – Monsieur Gérard GUILLEMONT l'a bien exprimé – , il s'agit d'un budget offensif. Nous sommes dans une situation où nous regardons les dépenses parce que les recettes sont plus rares. Mais le budget est maintenu dans le domaine

de l'éducation. Je rappellerais que nous avons décidé de prendre en charge notamment l'aide aux devoirs par les instituteurs, et cela marche très bien. Nous avons également continué le plan que nous avons appelé le « plan Marshall » dans les écoles, et sur les investissements, nous avons 13 millions d'euros. Je vous demande de comparer un peu avec ce que vous pouvez lire sur les budgets des communes voisines. Vous verrez que, par rapport au nombre d'habitants que nous sommes, nous avons vraiment une politique d'investissement très importante.

Cet investissement que nous faisons, notamment sur tous nos bâtiments, aide aussi à la maîtrise des coûts des fluides, à une gestion plus précise et va dans la logique de développement durable que nous avons. Ainsi, nous mettons un certain nombre de services de la Ville dans des bâtiments neufs, ce qui nous permet de faire du développement durable en ayant moins de chauffage, moins de fluides, etc. Je dois dire que ces investissements concourent à l'attractivité économique de notre Commune avec les projets que nous avons autour d'Intermarché, autour du Village de Marques et, surtout, autour du grand projet de centre-ville.

Tout cela nous permet d'avoir à la fois, d'un côté, une stabilité sur nos dépenses – certaines de nos dépenses diminuent – et, de l'autre, un soutien fort au monde associatif. Je pense que le sport n'a pas à rougir de ce que nous faisons. Nous sommes en discussion, et nous attendons le programme retour de l'OMS (Office Municipal des Sports), comme vous le savez. Nous maintenons également notre action auprès centres sociaux.

Il y a aussi une chose dont, souvent, nous ne parlons pas autour de nous – ce qui est peut-être un peu dommage –, c'est tout le travail que nous faisons également pour les anciens de Miramas, qu'il s'agisse du foyer Ambroise Croizat, des voyages, des fêtes et festivités, et tout ce qui permet de les aider. Je rappelle à toutes et tous que, dans le budget du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), 80 % des aides que nous vous apportons au CCAS sont pour des personnes âgées et des travailleurs dits « pauvres ». Je le dis et je le répète parce qu'il y a des fantasmes – ceux qui sont ici le savent – qui peuvent courir, mais je rappelle que l'aide principale, et l'immense majorité des aides que nous apportons sont malheureusement aussi pour des personnes qui travaillent, mais qui peuvent avoir des accidents de la vie, et pour les personnes âgées.

Enfin, il y a aussi une politique que nous développons beaucoup. Vous la verrez dans les semaines qui viennent avec Madame Fadela AOUMMEUR, notamment sur la question du handicap, nous allons aussi développer un certain nombre de choses, et notamment un projet que nous avons sur la construction – le dépôt de permis sera fait – d'un lieu d'accueil

pour personnes âgées, mais qui n'est pas médicalisé. Il ne s'agit pas d'une maison de retraite, mais d'un... Aide-moi, Christian.

Monsieur Christian PEYRO.- Il s'agit d'un établissement qui reçoit des personnes du troisième âge.

Monsieur le MAIRE.- C'est cela. C'est pour le troisième âge, c'est-à-dire que cela s'adresse à des personnes qui veulent partir de chez elles, mais qui ne veulent pas...

Monsieur Christian PEYRO.- C'est un « Foyer logement ».

Monsieur le MAIRE.-... pas une maison de retraite telle que nous la connaissons. C'est entre la maison de retraite, et leurs maisons à elles...

Monsieur Christian PEYRO.- Il y aura 80 chambres.

Monsieur le MAIRE.- C'est un « Foyer-logement ». Le projet de Miramas a été retenu par un appel à projets, et porté par Ouest-Provence Habitat. À l'intérieur, il y aura donc 80 chambres ou studios – je ne sais pas comment cela s'appelle – et il y aura aussi la Maison de santé publique. J'en parlais il y a encore quelques heures avec un ex-docteur qui nous fait l'amitié de nous aider. Dedans, il y a bien sûr quelque chose que nous attendons tous, et sur lequel nous sommes en train de travailler. Ce sera le premier. Il s'agira d'un accueil pour adultes handicapés et pour les enfants autistes.

Vous voyez donc que nous multiplions l'offre de service public, mais que nous tenons également les comptes parce que, évidemment, nous ne pouvons pas dépenser plus que nous n'avons. Comme nous avons tous décidé – puisque nous le votons chaque fois à l'unanimité – de maîtriser les impôts avant que des débats n'aient lieu dans le Pays. Cela fait 11 ans qu'on le fait et cela fait 11 ans qu'on le maintient. On a même baissé le taux deux fois. Dans la délibération qui suivra, j'aurai l'honneur et l'avantage – non, c'est Monsieur Gérard GUILLEMONT qui le fera – de vous dire que ce sera la 11^e année consécutive que nous n'augmenterons pas les taux d'imposition sur la Ville.

Mais – et je terminerai là-dessus –, nous devons être très attentifs à l'évolution des recettes. Je vous le dis encore une fois, pour maintenir ce cap, il faut que nous développions économiquement la Ville, c'est-à-dire qu'il faut que nous ayons de nouvelles entreprises. C'est le cas aux Molières où nous avons atteint le maximum d'entreprises qui pouvaient s'implanter. Je crois qu'il ne reste qu'un seul terrain. Avoir de nouvelles entreprises, cela signifie avoir de nouveaux emplois. C'est aussi du foncier bâti pour la Commune. À partir de l'année prochaine, c'est le dernier impôt qu'il nous restera puisque la taxe d'habitation disparaîtra. Pour notre Commune, nous allons avoir une dotation qui correspondra à cette fin de la TH (Taxe d'Habitation), mais vous connaissez l'histoire des dotations de l'État : elles sont

rarement à la hausse. Nous savons donc qu'il faudra faire très attention à la dépense dans les années qui suivent puisque nous ne pourrons pas faire porter uniquement sur une partie de la population du foncier bâti l'ensemble des financements de la politique publique que nous menons. Il est donc très important d'avoir tout cet aspect-là sur le budget.

Comme il n'y avait pas de question particulière, je vais donc vous proposer de passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 31

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

(1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

Monsieur le MAIRE.- Madame Cécile DUMAS, vous voulez nous donner une explication de vote. Prenez le micro, Madame DUMAS.

Madame Cécile DUMAS.- Je serai très courte. Excusez-moi tout d'abord d'être arrivée un peu en retard.

Je tenais à vous dire que je vote ce budget dans la mesure où, effectivement, on n'enregistre pas de hausse des impôts pour les Miramasséens et parce qu'avec tout le discernement et la bonne foi possible, j'estime que, dans les services publics, la Ville a effectivement fait un effort. Elle offre notamment un nouveau pôle, sur le sud, qui est satisfaisant pour les Miramasséens.

Monsieur le MAIRE.- Je vous remercie beaucoup, Madame DUMAS. Cela me va droit au cœur. Il est vrai que, de temps en temps, il faut dire les choses, et vous les dites.

Madame Cécile DUMAS.- Je n'ai aucun problème avec cela.

Monsieur le MAIRE.- Vous savez que nous arrivons bientôt dans une période où nous verrons arriver des hirondelles – que dis-je ? Des corbeaux, et ceux-là ne viennent qu'une fois tous les 6 ans. Nous le savons. Par conséquent, je vous remercie tous.

Madame Cécile DUMAS.- J'aurai ma dose aussi.

Monsieur le MAIRE. - Oui, j'ai vu que les corbeaux piquaient tout le monde, mais merci à vous.

Le vote étant passé à l'unanimité, je vous en remercie, nous allons pouvoir passer à la question n° 5. Que nous réservez-vous donc sur les taux maintenant que nous avons voté tout le reste ?

N° 05 – TAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2019

Rapporteur : M. Gérard GUILLEMONT

Monsieur Gérard GUILLEMONT. - C'est la grande question, Monsieur le MAIRE, à 9,8 millions d'euros. La Direction des finances a rédigé la délibération dont vous avez eu communication, mais il m'a tout de même semblé qu'en cette année 2019, il fallait en dire un peu plus.

Monsieur le MAIRE. - Je vous en prie. Quelle surprise !

Monsieur Gérard GUILLEMONT. - Il faut en dire un peu plus concernant cette question parmi les plus importantes, d'autant plus que l'actualité sociale nous invite aussi à réfléchir à la façon dont, à Miramas, nous avons conduit la politique en matière d'imposition locale.

Monsieur le MAIRE, non seulement nous n'augmentons pas les taux, mais il faut tout de même rappeler que nous avons diminué les taux très fortement à deux reprises. En 2011, les taux communaux hérités des gestions passées (avant le changement de municipalité), étaient de 22,75 % pour la TH, de 31,89 % pour le foncier bâti, et de 50,86 % pour le foncier non bâti. Depuis le 14 avril 2015, c'est-à-dire après deux baisses importantes, le taux de TH est passé de 22,75 % à 16,70 %, le taux de foncier bâti est passé de 31,89 % à 25,44 %, et le taux de foncier non bâti de 50,86 % à 37,34 %.

Il faut rappeler que notre Conseil municipal a adopté, le 11 avril 2012, deux délibérations augmentant le taux d'abattement spécial à la base, d'une part, et facultative à la base, d'autre part. Ainsi, le taux d'abattement spécial a été augmenté. Il est passé de 5 à 10 %, ce qui a donc diminué la valeur locative de référence des biens soumis à l'impôt. Quant au taux d'abattement facultatif à la base, il a été augmenté. Il est passé de 10 à 15 %. Il s'agit du même mécanisme, c'est-à-dire d'une baisse des valeurs locatives et, par conséquent, d'une baisse des contributions. En 2009, le Conseil municipal avait également voté une délibération importante augmentant le taux d'abattement pour les personnes handicapées.

Quelle est aujourd'hui la position de la Commune par rapport aux autres communes de la Région ? Les services de l'État, qui nous communiquent régulièrement des chiffres, montrent que, pour la TH, le taux moyen régional est de 19,95 % alors que nous sommes à 16,7 %. Pour le foncier bâti, le taux moyen régional est de 23,10 %, et nous sommes à 25,44 %. Pour le foncier non bâti, c'est-à-dire les terres agricoles, le taux moyen régional est de 54,25 % alors que nous sommes à 37,34 %. Pour la TH, nous sommes donc nettement inférieurs à la moyenne régionale. Pour le foncier bâti, nous sommes un peu au-dessus. Notons que, de 2011 à 2018, le taux moyen de la Région pour la TH est passé, lui, de 17,95 % à 19,95 %, c'est-à-dire que, sur le plan régional, concernant le taux moyen régional pour la TH, il y a eu une augmentation au moment où nous la baissions. En moyenne, pour la taxe d'habitation – comme je l'ai indiqué – le taux moyen régional est donc passé à 19,95 % pendant que, de notre côté, nous le baissions.

Il y a une autre chose qu'il faut avoir en tête, et qui est très importante, ce sont les valeurs locatives. En effet, Miramas a une situation tout à fait exceptionnelle concernant les valeurs locatives. Le produit des impôts communaux est le résultat de la multiplication des valeurs locatives nettes par le taux voté en Conseil municipal. Nous venons de parler des taux, mais il faut aussi connaître les valeurs locatives. Nous avons une situation qui est particulièrement faible. Miramas n'est pas Aix-en-Provence, Beaurecueil ou d'autres communes du département si vous regardez les chiffres. Les services de l'État nous disent que les bases – c'est-à-dire la somme des valeurs locatives – sont de 787 euros par habitant à Miramas pour la taxe d'habitation alors que la moyenne régionale est de 1 688 euros par habitant. Cela veut dire que, en moyenne, les valeurs locatives par habitant dans les communes de la Région sont plus de 2 fois supérieures à la moyenne des valeurs locatives et des bases par habitant pour la Commune. Pour le foncier bâti, c'est un peu moins mauvais. À Miramas, la somme des bases divisée par le nombre d'habitants donne 900 euros par habitant alors que, pour la moyenne régionale, on est à 1 600 euros par habitant.

Vous connaissez l'origine de ce phénomène. D'un côté, il y a le poids très élevé du logement social à Miramas. En plus, le logement social bénéficie d'une exonération, qui a été renouvelée en 2017 par le Parlement, de 30 ans sur le foncier bâti. Il y a aussi le fait que nous n'ayons pas suffisamment d'établissements économiques (entreprises), même si cela a été partiellement corrigé par le développement de Clésud.

Par le moyen de ces baisses répétées des impôts locaux, nous avons donc rendu du pouvoir d'achat aux familles miramasséennes, mais aussi aux entreprises. De l'exercice 2012 à l'exercice 2019, ce sont 13 millions d'euros de prélèvements en moins sur le

budget des familles et des entreprises du fait des deux baisses de taux que nous avons votées. Il m'a paru utile, cette année, de faire ce point d'étape sur l'évolution de la fiscalité communale. Cette baisse a été rendue possible en raison de l'accroissement des ressources financières obtenues de haute lutte de feu le SAN Ouest Provence combiné à une amélioration constante de la gestion des services.

Par conséquent, en 2019, Monsieur le MAIRE et la majorité municipale proposent au Conseil municipal de confirmer ces baisses de 2012 et 2015 en n'augmentant pas les taux.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup. C'était un bon exposé qu'il faudra d'ailleurs reproduire parce qu'il est vrai que nous ne nous comparons pas beaucoup. Je n'aime pas trop cela parce que chaque commune est particulière, mais il est vrai que, là, un effort a été fait, et j'espère qu'il sera mesuré par chacun.

Sur cette question du taux d'imposition, est-ce que je passe au vote ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 06 – ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 33-2018 DU 11 AVRIL 2018 – ACTUALISATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE LA VILLE DE MIRAMAS

Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Cette fois, je n'ai pas eu le temps de rédiger une intervention. Je le ferai pour le prochain budget. Comme chaque année, nous proposons une actualisation des tarifs communaux. Cette année, il s'agit d'une actualisation de l'ordre de 2%. Elle est à un petit peu moins de 2% pour certains tarifs, notamment les premières

tranches en matière de restauration scolaire, mais globalement, il s'agit de 2%. Cela correspond à l'érosion monétaire constatée de novembre 2017 à novembre 2018.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Nous passons à la question n° 7. Je préviens tout le monde – surtout les nouveaux conseillers municipaux – lorsqu'un élu est dans des associations ou qu'il a des représentations, l'élu ne prend pas part au vote.

Dans le cas présent, ne prennent pas part au vote moi-même, Madame Fadela AOUIMEUR, Monsieur Jean-Luc SANCHE, Monsieur Jerry GRUAT et Madame Fernande REYNAUD.

N° 07 – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSÉES EXERCICE 2019

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Il y a donc une augmentation dans le sport. Il y a également eu quelques augmentations liées à l'activité, aux clubs, etc. J'espère que nous n'avons pas oublié les philatélistes, comme l'année dernière, pour 500 euros. Je ne les vois pas sur la liste.

Y a-t-il des questions particulières sur cet effort ? Je pense que les associations le comprennent, et je dois dire, tout de même, qu'il y a de nombreuses subventions dans les collectivités territoriales qui ont été inscrites légèrement à la baisse depuis quelques années. La

Ville ne compense pas, mais elle augmente, et il y a des limites que nous ne pourrions pas atteindre.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

*Monsieur le MAIRE quitte la séance et ne prend pas part au vote.
À l'Unanimité la présidence de séance est donnée à Madame Maryse RODDE,
1^{er} Adjoint.*

Ne prennent pas part au vote en tant que présidents d'associations ou membres des conseils d'administration : Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Madame Fadela AOUMMEUR, Monsieur Jean-Luc SANCHE, Monsieur Jerry GRUAT, et Madame Fernande REYNAUD.

VOTE

POUR : 25

(22 « Pour Miramas » + 1 « Madame Cécile DUMAS + 1 « Marc THOMAS »
+ 1 « Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

Monsieur le MAIRE rejoint la séance et en reprend la présidence.

N° 08 – SUBVENTIONS POUR REMBOURSEMENT DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL MUNICIPAL À DIVERSES ASSOCIATIONS

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX, - Nous avons l'Office de tourisme, Miramas boxing academy, Mille et une danses, l'Office Municipal des Sports et l'USM (Union Sportive de Miramas). C'est la volonté politique de la majorité municipale que d'aider par des subventions de fonctionnement attribuées – ce que nous venons de voter –, mais également par une mise à disposition de personnel, quand c'est possible et quand les qualifications le permettent. Ce personnel municipal a un coût. Il est valorisé, mais cela réjouit les clubs qui sont concernés.

Cela leur permet de mieux fonctionner. Vous avez les coûts, précisément, pour chacune des associations concernées selon la catégorie de l'agent, le nombre d'heures consacrées lors de cette mise à disposition, et les montants.

Le Conseil municipal est donc invité à se prononcer sur l'attribution de ces subventions par le biais de mises à disposition.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Bien sûr, sur le budget, nous faisons comme chaque année. Je ne vous en ai pas parlé, mais nous ne votons pas chapitre par chapitre, sinon nous en aurions pour des heures, car il y en a plus de 50.

**N° 09 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET
ANNEXE VENTE DES CAVEAUX**

Rapporteur : Mme Nathalie PISANO

Madame Nathalie PISANO procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Nous aurions pu rappeler que nous lançons cette année 2019 les études pour refaire le cimetière. Je parle du vieux cimetière qui se trouve à gauche. Nous allons le refaire intégralement. Il sera paysagé, il y aura la voirie, etc. Nous le ferons en 2020, c'est prévu.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

*Monsieur le MAIRE quitte la séance et ne prend pas part au vote.
À l'Unanimité la présidence de séance est donnée à Madame Maryse RODDE.*

1^{er} Adjoint.

**N° 10 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE VENTE DES
CAVEAUX**

Rapporteur : Mme Nathalie PISANO

Madame Nathalie PISANO procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Monsieur le MAIRE ne prend pas part au vote.

VOTE

POUR : 32

(26 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE rejoint la séance et reprend la présidence.

Monsieur le MAIRE.- Merci. Pour les jeunes conseillers municipaux, cette technique, qui consiste à sortir, est en fait une façon pour le législateur d'observer le fait que le Maire n'influence pas, au moment du vote, sur ces comptes de gestion.

N° 11 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE VENTE DES CAVEAUX

Rapporteur : Mme Nathalie PISANO

Madame Nathalie PISANO procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 12 – BUDGET PRÉVISIONNEL 2019 DU BUDGET ANNEXE VENTE DES CAVEAUX SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL

Rapporteur : Mme Nathalie PISANO

Madame Nathalie PISANO procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 13 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018 DE LA RÉGIE SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL

Rapporteur : Mme Fernande REYNAUD

Madame Fernande REYNAUD procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Dans la question n° 14, il s'agit de l'adoption du compte administratif de la régie funéraire. C'est encore Madame Fernande REYNAUD, et je sors.

Monsieur le MAIRE quitte la séance et ne prend pas part au vote.

À l'unanimité la présidence de séance est donnée à Madame Maryse RODDE,

1^{er} Adjoint.

N° 14 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA RÉGIE SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPALE

Rapporteur : Mme Fernande REYNAUD

Madame Fernande REYNAUD procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Monsieur le MAIRE ne prend pas part au vote.

VOTE

POUR : 32

(26 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE rejoint à la séance et en reprend la présidence.

**N° 15 – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2018 DE LA RÉGIE SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL**

Rapporteur : Mme Fernande REYNAUD

Madame Fernande REYNAUD procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 16 – VOTE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2019 – BUDGET SERVICE FUNÉRAIRE
MUNICIPAL**

Rapporteur : Mme Fernande REYNAUD

Madame Fernande REYNAUD procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE. - Très bien. Comme tout le monde l'a vu, Fernande, sur les dépenses, on est à 446 000 euros et, sur les recettes, on est à 446 000 euros. Tout cela est équilibré.

Y a-t-il des questions particulières ? Il n'y a pas de question. Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 17 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES -
SPIC FUNÉRAIRE**

Rapporteur : Mme Fernande REYNAUD

Madame Fernande REYNAUD procède à la lecture du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Monsieur THOMAS, pardon.

Monsieur Marc THOMAS.- Je voulais juste dire que toutes les questions concernant l'aspect funéraire sont passées, nous les avons toutes votées.

Monsieur le MAIRE.- Oui, j'ai vu.

Monsieur Marc THOMAS.- Nous tenons à exprimer notre satisfaction du travail effectué par le service funéraire, mis à part un petit « loupé », mais qui n'en fait pas ? Il avait d'ailleurs fait l'objet d'une intervention en Conseil municipal.

Monsieur le MAIRE.- Exactement.

Monsieur Marc THOMAS.- Mis à part ce petit « loupé », nous tenons quand même à féliciter ce service pour le travail qu'ils font. Voilà.

Monsieur le MAIRE.- Merci. J'apprécie. C'est une journée d'amour. C'est vrai. Je le dis au service : vous avez raison. C'est un gros travail qui est fait, à chaque fois, et il est vrai que toutes les communes n'ont pas un service public funéraire. En l'occurrence, ce service public fonctionne.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N° 18 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION ENTRE LA PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE ET LA COMMUNE DE MIRAMAS RELATIVE À LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ – PROGRAMME « ACTES » – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Mme Maryse RODDE

Madame Maryse RODDE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Ce sont toutes les délibérations que je signe, et je vais d'ailleurs bientôt signer électroniquement puisqu'il n'y aura plus de papier, ce qui fait aussi des économies d'échelle. Nous serons donc soumis à cette nouvelle organisation.

Y a-t-il des questions sur la télétransmission ? Il n'y a pas de question. Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE - Pour la question n° 19, je l'explique et je sors.

N° 19 – APPROBATION DE LA CONVENTION, À TITRE ONÉREUX, ENTRE LA RÉGIE DE LA HALLE D'ATHLÉTISME DE MIRAMAS ET LA COMMUNE DE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT DE SIGNER

Rapporteur : M. Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le Maire procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE - Quand la Halle demandera une aide matérielle pour un service, la Ville facturera à la régie publique le montant de l'aide apportée. Pourquoi voulais-je rester là avant de sortir ? Parce que cela va à l'encontre de Facebook sur lequel on a toujours dit : « Cette halle, cette halle ». Je répète donc que cette convention est faite pour que, sur une manifestation – ce sera d'ailleurs le cas bientôt –, dans le cas où la Métropole demande une aide ponctuelle, la valorisation soit faite. La valorisation de cette aide est faite par la Ville, et vous voyez que nous facturons à la Métropole.

Monsieur Marc THOMAS - Si je comprends ce que vous dites, cela veut dire que vous allez envoyer la facture à la régie dont vous êtes le Président.

Monsieur le MAIRE - C'est pour cela que je sors, et c'est Madame Maryse RODDE la Première Adjointe, qui enverra à Monsieur Frédéric VIGOUROUX, président de la régie – président gratuit de la régie, je le précise parce qu'on entend plein de choses en ce moment – une facture disant qu'il y a eu deux agents, trois bus, deux marteaux, trois ciseaux, et que cela coûte tant.

*Monsieur le MAIRE quitte la séance et ne prend pas part au vote.
À l'Unanimité la présidence de séance est donnée à Madame Maryse RODDE.*

1^{er} Adjoint.

Il est à présent procédé au vote.

*Ne prend pas part au vote en tant que représentant de la Commune au sein du
Conseil d'Administration : Monsieur Frédéric VIGOUROUX.*

VOTE

POUR : 32

(26 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathelle ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE rejoint la séance et en reprend la présidence.

**N° 20 – APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION DES
INSTALLATIONS DE LA HALLE D'ATHLÉTISME DE MIRAMAS – AUTORISATION
DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT DE SIGNER**

Rapporteur : M. Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE. - C'est le sens inverse, c'est-à-dire que c'est ce qui se passe quand c'est la Ville qui demande – et en l'occurrence, nous le demandons en ce moment pour la gymnastique – de pouvoir avoir une continuité quand il s'agit d'une structure associative type gymnastique. Ce n'est pas le cas pour l'athlétisme, etc. Nous faisons donc la même chose, et nous passons une convention entre la régie et la Ville, la régie demandant l'utilisation au mètre carré – puisque c'est comme cela que c'est calculé – pour accueillir une activité. Il y aura un état entre la régie et la Ville concernant l'utilisation, pour la Ville, comme dans le cas de la gymnastique, par exemple, où nous avons été obligés de trouver une solution. Elles sont d'ailleurs « hyper » heureuses.

*Monsieur le MAIRE quitte la séance et ne prend pas part au vote.
À l'Unanimité la présidence de séance est donnée à Madame Maryse RODDE,
1^{er} Adjoint.*

En l'absence de question, il est procédé au vote.

*Ne prend pas part au vote en tant que représentant de la Commune au sein du
Conseil d'Administration : Monsieur Frédéric VIGOUROUX.*

VOTE

POUR : 32

(26 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE rejoint la séance et en reprend la présidence.

**N° 21 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA RÉGIE DE LA
HALLE D'ATHLÉTISME ET LA COMMUNE DE MIRAMAS RELATIVE AUX MODALITÉS DE
RACCORDEMENT ET DE TRANSMISSION DES INFORMATIONS TRAITÉES PAR LE
RÉSEAU DE VIDÉOPROTECTION VERS LE CENTRE DE SUPERVISION URBAIN
COMMUNAL – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU SON
REPRÉSENTANT DE SIGNER**

Rapporteur : M. Hatab JELASSI

Monsieur Hatab JELASSI procède à une lecture succincte du rapport.

Madame Maryse RODDE. - Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS. - Nous avons une question, mais je crois qu'il y a
répondu.

Si j'ai bien compris, nous installons les caméras ou est-ce la régie qui les installe ?

Monsieur le MAIRE. - Elles y sont déjà. Nous les raccordons.

Monsieur Marc THOMAS. - Qui a payé ?

Monsieur le MAIRE. - C'est la régie, la Métropole.

Monsieur Marc THOMAS. - Merci.

Monsieur le MAIRE. - C'est dans la construction de la salle.

*Monsieur le MAIRE quitte la séance et ne prend pas part au vote.
À l'Unanimité la présidence de séance est donnée à Madame Marysa RODDE,
1^{er} Adjoint.*

En l'absence de question, il est à présent procédé au vote.

*Ne prend pas part au vote en tant que représentant de la Commune au sein du
Conseil d'Administration : Monsieur Frédéric VIGOUROUX.*

VOTE

POUR : 32

(26 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE rejoint la séance et en reprend la présidence.

Monsieur le MAIRE. - C'est la régie. Monsieur THOMAS qui a construit les caméras et, pour d'évidentes questions de sécurité, nous joignons la soudure – nous avons vu cela avec la Préfecture – entre le système de la Ville, et la Halle pour avoir une liaison directe.

N° 22 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE PATRIMOINE MOBILIER ENTRE LES COMMUNES DE MIRAMAS ET CORNILLON-CONFOUX, POUR LA

GESTION DES ESPACES NATURELS ET PÉRIURBAINS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Il s'agit de la mutualisation entre communes. Ici, il s'agit de matériel. Nous, nous avons des mécaniciens. Eux n'en ont pas. Ce qui est important, et qui m'avait été demandé par les agents, c'est qu'ils prendront en charge la pièce neuve.

Monsieur Christian PEYRO.- L'entretien.

Monsieur le MAIRE.- Exactement.

Bien. Y a-t-il des questions particulières ? Il n'y a pas de question. Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 23 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION MAISONS ET JARDINS MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Mme Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à une lecture succincte rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 31

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

(« 1 Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

**N° 24 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA
COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE MIRAMAS –
AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : Mme Fadela AOUMMEUR

Madame Fadela AOUMMEUR procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE. - Il va y avoir de très belles fêtes, avec l'Office du tourisme, et notamment le 10^e anniversaire de *Racino e Jirello* auquel je vous encourage à venir. Le programme est exceptionnel, et il y aura bien sûr la fabuleuse et extraordinaire championne du monde de la soupe au pistou.

Madame Fadela AOUMMEUR. - Je vous encourage à réserver des repas, et à acheter une pièce qui a été fabriquée pour les 10 ans. Elle est en métal.

Monsieur le MAIRE. - Non, elle n'est pas en métal ! Elle est en chocolat !

Madame Fadela AOUMMEUR. - Non, non.

Monsieur le MAIRE. - Non, il y a le métal, et il y a le chocolat.

Madame Fadela AOUMMEUR. - Non, non.

Monsieur le MAIRE. - N'y a-t-il pas de chocolat ?

Madame Fadela AOUMMEUR. - Il y en a en plaqué or. Il y a les deux. C'est une pièce de 2 euros.

Monsieur le MAIRE. - Plaqué or, rassurez-moi... parce que là, je commençais à avoir un peu peur. Nous allons dire qu'elle est dorée. Merci, Fadela, parce que nous avons passé une demi-heure sur le budget en disant qu'il fallait faire attention aux dépenses, et tu me dis qu'elle est en plaqué or.

Madame Fadela AOUMMEUR.- C'est pour garder un souvenir des 10 ans.

Monsieur le MAIRE.- Bien. Y a-t-il des commentaires particuliers ? Merci. Il n'y a pas de commentaire. Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Ne prennent pas part au vote en tant que membres du conseil d'administration de l'association : Madame Fadela AOUMMEUR et la procurator de Madame Marie-Pierre VIAL.

VOTE

POUR : 31

(25 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 25 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION MIRASHOP - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Mme Fadela AOUMMEUR

Madame Fadela AOUMMEUR procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Nous allons même la signer des deux mains, parce que depuis que nous avons mis ce travail en place, 6 nouveaux commerces arrivent sur notre Ville.

Madame Fadela AOUMMEUR.- Et il y en a d'autres en préparation.

Monsieur le MAIRE.- Et il y en a d'autres en préparation.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Merine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Le rapport est adopté à l'unanimité. Les commerçants apprécieront.

N° 26 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET LA FÉDÉRATION DES ADMR DES BOUCHES-DU-RHÔNE – ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 50-2018 DU 11 AVRIL 2018 À COMPTER DU 10 AVRIL 2019 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Mme Armelle RAFFINI

Madame Armelle RAFFINI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- S'agit-il des microcrèches ?

Madame Armelle RAFFINI.- Oui, c'est cela.

Monsieur le MAIRE.- Sur cette question n° 26, y a-t-il des questions particulières ? Il n'y a pas de question. Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Merine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 27 – MANDATEMENT D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DONNÉ À L'ADMR LES PITCHOUNS – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ADMR LES PITCHOUNS POUR L'EXERCICE 2019 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : **Mme Armelle RAFFINI**

Madame Armelle RAFFINI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Ce sont des changements liés à l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural - réseau associatif de services à la personne). Vous nous demandez de voter cette convention et ce mandatement d'intérêt général.

Madame Armelle RAFFINI.- Voilà. C'est cela.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup. Armelle, tout le monde pense bien sûr à toi dans ces moments, et j'espère tout particulièrement que ton mari ira mieux.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Nous passons à la question n° 28 avec Madame Maryse RODDE, et je quitte la séance.

Monsieur le MAIRE quitte la séance et ne prend pas part au vote.

À l'unanimité la présidence de séance est donnée à Madame Maryse RODDE.

1^{er} Adjoint.

N° 28 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 16 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNÉE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Mme Maryse RODDE

Madame Maryse RODDE procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote en tant que président ou membre d'une association intéressée : Monsieur Frédéric VIGOUROUX.

VOTE

POUR : 32

(26 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE rejoint la séance et en reprend la présidence.

Monsieur le MAIRE. - Je vous remercie parce que – pour ceux qui regardent la presse libre et indépendante de temps en temps – vous remarquerez qu'il y a, dans certains votes de collectivités locales, la baisse du volume financier pour les œuvres sociales des salariés (les fonctionnaires de la Commune), mais ce n'est pas notre cas. Je vous remercie beaucoup de l'avoir voté.

N° 29 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Mme Anne-Marie CHAYOT

Madame Anne-Marie CHAYOT. - Je voulais juste préciser que j'ai travaillé avec Fadela AOUMMEUR, Amelle RAFFINI, Daniel HIGLI, le service transport et le CCAS pour cette délibération.

Madame Anne-Marie CHAYOT procède à une lecture succincte du rapport.

Madame Anne-Marie CHAYOT. - Cela signifie que, dans cette convention, les autres termes restent inchangés. Tous les jours, nous amenons – non pas de petits, même si c'est ainsi que je les appelle – des personnes handicapées ou à mobilité réduite au Mas des Aigues Belles alors que c'était Le Maillon qui s'en occupait auparavant.

Monsieur le MAIRE. - Très bien. Je vous en prie, Monsieur GUILLEMONT.

Monsieur Gérard GUILLEMONT. - Je voulais juste ajouter un mot. Le travail qui a été réalisé par le CCAS ainsi que par les personnes citées à l'instant par Madame Anne-Marie CHAYOT a permis de faire baisser de manière importante le montant du marché passé par la Commune avec l'association Le Maillon puisqu'ils ont fait un travail d'évaluation très approfondi des prestations rendues par l'association. Ce basculement nous fait donc faire des économies de plusieurs dizaines de milliers d'euros par an.

Monsieur le MAIRE. - Vous « n'en louperez pas une », dès qu'il faut faire des économies. Je note tout de même que nous avons la possibilité... Fadela, vous vouliez prendre la parole. Prenez le micro.

Madame Fadela AOUMMEUR. - Oui. Je voulais dire que non seulement nous faisons des économies, mais aussi – et surtout – qu'il s'agit d'un service rendu aux personnes handicapées qui se déplacent gratuitement. Nous les déposons pratiquement à la maison, et très peu de villes le font à l'heure actuelle. Ce n'est pas une obligation. Il s'agit vraiment d'un service que nous rendons. Tout à l'heure, tu as dit que le CCAS agissait en faveur des personnes pauvres et autres, mais il contribue également énormément au bien-être des personnes en situation de handicap qui vivent dans notre Ville, et à les aider dans différentes étapes, notamment à améliorer leurs fins de mois.

Monsieur le MAIRE. - Très bien.

Madame Fadela AOUMMEUR. - Mais aussi dans les loisirs, et les déplacements.

Monsieur le MAIRE. - Très bien. Merci beaucoup. Y a-t-il des commentaires ? Il n'y a pas de commentaires. Si, Madame DUMAS. Un peu de silence, s'il vous plaît.

Madame Cécile DUMAS. - Pendant des années, nous avons eu Le Maillon comme interlocuteur privilégié – je vais le dire comme cela –, comment se fait-il que nous ayons changé ? Cela fonctionnait pourtant à cette hauteur.

Monsieur le MAIRE. - Le Maillon a très bien fonctionné pendant un certain temps. Il y a même des personnes de très grande qualité qui s'en occupaient, mais à un

moment donné, Il y a eu quelques difficultés au sein du Maillon, dans une gestion interne. Quand je parle de difficultés, je parle du *management*. Je le précise. Ce sont des questions de management. Dès que nous avons vu qu'il y avait des difficultés de management, ils ont travaillé pendant près d'un an pour voir quels étaient les besoins des personnes handicapées de la Ville, quels étaient les objectifs qu'elles poursuivaient, ce qu'elles souhaitaient, et où elles voulaient se rendre. C'est à ce moment-là que nous avons – l'année dernière, ou il y a deux ans – acheté un bus neuf sur lequel nous avons des chauffeurs. Nous avons alors décidé de compléter cette action. Nous avons arrêté le contrat avec Le maillon.

Madame Anna-Marie CHAYOT.- Nous n'avons pas arrêté le contrat avec Le Maillon. Il continue puisqu'ils viennent aider les personnes âgées à aller faire des courses, etc.

Monsieur le MAIRE.- D'accord. C'est uniquement sur cette partie-là.

Madame Anne-Marie CHAYOT.- Oui, c'est juste sur cette partie parce qu'il y avait de plus en plus de demandes. Cela coûtait 45 euros par personne à l'aller, et 45 euros par personne le retour, ce qui nous faisait un montant très élevé. Nous avons donc pris la décision de changer, mais de garder Le Maillon, et nous allons récupérer d'autres personnes que nous ne pouvions plus véhiculer puisque nous n'avons qu'un montant, si vous voulez. Nous allons récupérer d'autres personnes qui attendaient leur tour pour aller se promener.

Monsieur le MAIRE.- Nous continuons donc avec Le Maillon sur une partie, mais cette partie-là, nous avons souhaité l'internaliser.

Bien. Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y a pas d'autre question. Nous passons au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « **Rassemblement Bleu Marine pour Miramas** »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 30 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DE MARSEILLE DANS LE CADRE DES FONDS INTERMINISTÉRIELS DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION AFIN DE DÉVELOPPER LES ACTIONS DE SENSIBILISATION CONFORMES À L'APPEL À PROJETS 2019

Rapporteur : M. Hatab JELASSI

Monsieur Hatab JELASSI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE : Vous savez que nous avons été la première ville à le faire dans le département. Le Préfet de police viendra et, si vous êtes intéressés, vous aurez la chance d'avoir un colloque à la Région auquel je participerai aux côtés du ministre délégué à l'Intérieur (Monsieur Laurent NUNEZ) qui fut le Préfet de police de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et avec lequel j'avais monté, à cette époque-là, la première CMER (Cellule Municipale d'Échanges sur la Radicalisation). Nous reviendrons d'ailleurs devant vous pour faire le bilan – mais il sera public – des différentes actions que nous avons menées.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 31 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DE MARSEILLE DANS LE CADRE DES FONDS INTERMINISTÉRIELS DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION AFIN DE DÉVELOPPER UNE ACTION DE RAPPROCHEMENT DE LA POLICE ET DES JEUNES CONFORME À L'APPEL À PROJETS 2019

Rapporteur : M. Hatab JELASSI

Monsieur Hatab JELASSI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Nous demandons le maximum. Bien.

Y a-t-il des questions ? Oui, Madame DUMAS.

Madame Cécile DUMAS.- Cette subvention, la Mairie va donc l'utiliser sur des structures en réalisant un apport d'argent pour obtenir un « plus » d'actions sur des structures déjà existantes.

Monsieur Hatab JELASSI.- Tout à fait.

Madame Cécile DUMAS.- Dans cette subvention, y a-t-il une partie consistant à former du personnel ?

Monsieur le MAIRE.- Ce n'est pas de la formation. Ici, nous sommes sur l'animation, le lien entre police, pompiers et jeunes.

Madame Cécile DUMAS.- Je pense à la précédente aussi. En effet, c'est bien beau de...

Monsieur le MAIRE.- Non. Pour la délibération précédente, en revanche, les formations sont faites.

Madame Cécile DUMAS.- D'accord.

Monsieur le MAIRE.- Elles sont faites. Elles ont été lancées sur le personnel, elles ont été lancées sur les élus, elles ont été lancées également sur d'autres organismes. Le Procureur est venu ici nous donner une formation qu'il avait lui-même financée et décidée. Elle s'est déroulée dans cette salle avec un certain nombre de personnes qui venaient des centres sociaux, des associations, etc. Il s'agit d'une autre formule.

Là, il s'agit de recréer des liens et, à travers cela, nous pensons principalement aux pompiers suite aux jets de pierres qui avaient eu lieu sur les pompiers il y a plusieurs mois de cela. Nous estimions donc qu'il était nécessaire de travailler et d'organiser des rencontres, ainsi qu'un certain nombre d'autres choses. En effet, les pompiers sont là pour sauver des vies, y compris celles de certaines personnes qui se sont permis de lancer des pierres sur eux. Nous continuons donc à avancer sur ces questions. Nous sommes volontaires sur ces questions, et nous continuerons à l'être. C'est aussi cela, l'esprit républicain puisque, dans la constitution, la sécurité et la sûreté font partie du droit constitutionnel.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marlie pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 32 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL « DSIL » POUR L'ANNÉE 2019

Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Nous demandons de l'argent sous forme de subventions. Nous sollicitons l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement local. Il s'agit en réalité d'une dotation qui a été mise en place avec le fonds de soutien à l'initiative locale lors des opérations qui ont conduit à une forte baisse de la DGF puisque nous avons perdu pas loin de 3 millions d'euros de DGF par an. Nous demandons donc de l'argent dans le cadre de cette dotation qui vient légèrement compenser la perte de DGF. L'État dirige tout de même le choix des investissements.

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Au verso, vous avez la liste des opérations pour lesquelles une subvention à l'État est demandée. Le volet le plus important concerne les travaux de mise en accessibilité que nous poursuivons. C'est ce que nous appelons le programme Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée). Chaque année, depuis plusieurs années maintenant, la Commune consacre des sommes importantes pour adapter les équipements publics à la mobilité des personnes handicapées (gymnase Jules Ferry, locaux de l'association le Maillon, la Maison de la deuxième chance, les locaux du Trésor public, etc.).

Il y a également une ligne qui concerne les investissements pour la sécurisation des établissements scolaires (80 000 euros), et une ligne qui concerne les travaux de déploiement de la fibre optique. Il ne s'agit pas de la fibre optique pour les besoins des habitants. Il s'agit du réseau communal de télécommunication en fibre optique qui est donc un

réseau que nous déployons au fil des années pour les besoins des services de la Commune et des écoles.

Au total, il y en a donc pour 480 000 euros, et nous souhaitons évidemment avoir la subvention la plus importante possible pour pouvoir financer ces travaux.

Monsieur le MAIRE. - Nous continuons donc dans nos plans, et nous demandons des subventions.

Sur cette question n° 32, y a-t-il des commentaires ? Il n'y a pas de commentaire. Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 33 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Rapporteur : M. Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE. - Je remercie la Présidente du Département qui nous a aidés lors d'un contrat d'objectifs que nous avons présenté, et qui a été voté. Je ne résiste pas à l'envie de la remercier à travers vous avant même qu'elle ne choisisse de nous financer le restant, comme il se doit.

Oui, Madame DUMAS.

Madame Cécile DUMAS. - J'aimerais revenir sur un détail. Je suis étonnée des pare-vues, des protections, qui sont mis à l'école Jean Moulin, parce que je vois que l'école Jean Moulin fait partie de la délibération et des travaux. En effet, en ce moment, on barricade

tout, et pour le coup, je trouve qu'il n'est prévu de protections à l'école Jean Moulin que sur une partie. L'autre partie de la cour n'est pas faite, et cela me semble tellement léger par rapport à ce que nous pouvons voir par ailleurs sur d'autres écoles que cela m'a interrogée.

Monsieur Christian PEYRO. - Excusez-moi, mais, déjà, les travaux sur Jean Moulin ne sont pas terminés.

Madame Maryse RODDE. - Ils se terminent cette quinzaine, pendant les vacances.

Monsieur Christian PEYRO. - Pendant les vacances scolaires, nous terminons les travaux.

Monsieur le MAIRE. - Je rappelle que Jean Moulin bénéficie – si vous comparez avec Gérard Philippe, par exemple – d'une partie en herbe, sur le devant, et que nous allons voir comment nous pouvons le protéger. Vous avez raison de nous poser cette question parce que pendant 1 000 ans – pendant toutes les années 1970, 1980 et 1990 –, c'était l'école ouverte. Maintenant, c'est Fort Knox, mais c'est l'époque qui veut cela. Les enseignants nous l'ont demandé, notamment parce qu'il y a souvent des parents qui restent devant la cour ou qui donnent des petits bonbons, etc., et vous savez que les enseignants ont une responsabilité. C'est la raison pour laquelle nous mettons ces protections, qui sont assez jolies, je trouve, et un peu différentes, en bois.

Ce sont les enseignants, me dit Maryse RODDE, qui choisissent. À Gérard Philippe, ils nous ont fait un joli « truc » en fer, et là ils ont choisi du bois. Nous suivons l'avis de nos instituteurs et institutrices quand nous le pouvons, le plus souvent.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

RESSOURCES HUMAINES

N° 34 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CRÉATIONS DE POSTES

Rapporteur : M. Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE. - Il s'agit simplement – puisque je remplace Monsieur Éric MARCHESI – d'une modification du tableau des effectifs et des créations de postes. Vous savez qu'à chaque fois, les créations de postes correspondent en fait aux nominations suite à la CAP (Commission Administrative Paritaire). Il y a 16 créations de postes, et je vous propose également d'inscrire les crédits correspondants.

Y a-t-il des questions sur ces nominations de nos agents ? Il n'y a pas de question, je passe donc au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 35 – GESTION DES VACATIONS EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM) EN TEMPS EXTRASCOLAIRE. ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 135-2014 DU 20 JUIN 2014

Rapporteur : Mme Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 36 – CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS - PÉRIODE ESTIVALE 2019

Rapporteur : Mme Laëtizia DEFFOBIS

Madame Laëtizia DEFFOBIS.- Cette délibération concerne la création des emplois saisonniers puisque nous avons bien évidemment besoin, pendant la période estivale – et ce sera encore le cas cette année – de pouvoir recruter, notamment sur le secteur de l'animation, mais aussi pour venir en renfort des services municipaux dans cette période-là où nous avons des agents qui sont également en congés. Comme chaque année, une évaluation des besoins a été faite au niveau des services, et ce sont les mêmes services qui sont concernés.

Madame Laëtizia DEFFOBIS procède à une lecture succincte du rapport.

Madame Laëtizia DEFFOBIS.- Nous sommes là sur une période qui va du 1^{er} juillet au 31 août. Généralement, nous recrutons une seule personne puisque nous dotons notamment cette personne d'une tenue vestimentaire, d'un costume, et il est vrai qu'au regard de cette dotation, nous favorisons le choix d'une seule personne sur cette période tout en sachant que sur les autres emplois que je vous ai présentés, afin de favoriser le plus de personnes sur ces emplois, nous partons généralement sur des contrats d'un mois, en dehors du cas particulier que j'évoquais précédemment.

Pour compléter ces éléments, je voudrais juste vous dire – je vous le dis chaque année, mais cela me semble tout de même important – comment nous recrutons ces saisonniers. Il s'agit d'un dossier de candidature que nous faisons compléter, et qui est disponible à l'accueil de la Ville, mais aussi sur différents sites. Chacun peut le compléter, s'il le souhaite. Nous le diffusons également lors du forum « Emplois saisonniers » que nous organisons chaque année. Je dis « nous », mais c'est en réalité la Mission locale qui organise cela en partenariat avec la Commune. Ce forum se déroule à la salle des fêtes, et il a eu lieu récemment au mois de mars dernier.

À la réception de l'ensemble de ces candidatures, une commission d'arbitrage se réunit avec les mêmes critères d'attribution que ceux que nous portons depuis plusieurs années, avec le même formalisme, également, puisque lors de cette commission d'arbitrage, nous associons les élus de la majorité, mais aussi les élus de l'opposition qui sont conviés à

participer aux arbitrages et au choix des candidats pour pouvoir travailler sur cette période estivale.

Il me paraît également important de vous rappeler que nous sommes attachés à un certain nombre de critères. Nous essayons notamment de pouvoir favoriser un maximum de personnes – comme je vous le disais tout à l’heure –, c’est pourquoi nous favorisons des candidatures sur une année. C’est-à-dire que nous demandons à ces jeunes – je dis « jeunes » parce que ce sont majoritairement des jeunes, mais pas uniquement puisqu’il y a aussi des demandeurs d’emploi que nous recrutons sur ces périodes – de ne travailler que sur une seule année. Sur les deux années qui suivent, nous favorisons d’autres candidatures. Cela permet d’avoir un *turn-over*, et effectivement d’aider le plus grand nombre de personnes.

Nous prenons donc en compte ces paramètres-là, mais il y a également des entretiens puisque ces jeunes sont tout de même reçus en entretien, ce qui n’est pas commun pour des emplois saisonniers. Ce sont des entretiens rapides puisqu’ils ne durent que 15 à 20 minutes, mais ils mobilisent beaucoup les services, notamment celui des ressources humaines, mais ce sont tous les services qui sont concernés. Nous prenons le temps de les recevoir au moins pour les rencontrer, connaître leurs motivations et, lors de la commission, il y a une note qui tient compte de cet entretien, et une note qui tient compte de critères plus sociaux comme la situation du jeune, dans le cas où il serait issu d’une famille monoparentale, par exemple, s’il est demandeur d’emploi, s’il est étudiant, etc. Un système de score est mis en place. C’est donc un très gros travail qui est fait par les services, mais qui permet d’être le plus juste et le plus transparent possible pour l’attribution de ces emplois saisonniers.

Monsieur le MAIRE. - Quel est le volume total d’emplois saisonniers ?

Madame Laëttia DEFFOBIS. - Je n’ai plus le chiffre en tête. C’est un peu moins, je crois. Je regarde le Directeur des ressources humaines. Nous sommes autour de 150 postes. C’est l’équivalent de ce que nous avons l’année dernière.

Nous vous demandons donc d’approuver la création de ces emplois saisonniers ainsi que les crédits correspondants qui seront bien évidemment inscrits au budget communal 2019 (chapitre 12).

En l’absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 37 – DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES CONTRATS AIDÉS AU SEIN DES ASSOCIATIONS MIRAMAS HAND-BALL OUEST PROVENCE, ÉCOLE DES RASETEURS DE LA CRAU ET GYMNASTIQUE CLUB MIRAMAS

Rapporteur : Mme Laëtitia DEFFOBIS

Madame Laëtitia DEFFOBIS.- Il s'agit d'un dispositif que nous portons également depuis plusieurs années, et qui vise à favoriser l'accès et le retour à l'emploi durable au sein de la Commune à travers ces dispositifs de contrats aidés, et qui permet aussi finalement d'aider les associations lorsqu'elles ont des besoins sur des projets nouveaux ou de pérenniser leur activité au sein de leur structure. Au titre de l'année 2019, il y a effectivement trois associations sportives qui nous ont sollicités afin que nous les soutenions dans le recrutement de contrats aidés. Il s'agit de Miramas Hand Club Ouest Provence, de l'École des Raseteurs de La Crau, et du Gymnastique Club Miramas.

Pour rappel, même si c'est également une délibération que nous repassons chaque année, dans ces contrats aidés, il s'agit en réalité de prendre en charge le *prorata* qui n'est pas pris en charge par l'État. En effet, l'État prend en charge une part variable selon le type de profil du demandeur d'emploi, et la Collectivité (la Commune) vient prendre en charge la part restante, ce qui permet effectivement à l'association de pouvoir bénéficier d'une personne avec un engagement qui est tout de même important, et notamment en termes de formation. L'idée est en effet que cela constitue un tremplin pour le jeune – je dis « jeune » parce que là, en l'occurrence, c'est le cas, même si ce n'est pas systématique – ou le demandeur d'emploi qui peut en effet lui permettre de rebondir sur un emploi durable.

Madame Laëtitia DEFFOBIS procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci pour tout. Y a-t-il des questions sur les Raseteurs ? Ils sont également en formation au lycée Jean Cocteau.

Madame Laëtitia DEFFOBIS.- Tout à fait.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS

N° 38 – MANDATEMENT D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DONNÉ À L'ASSOCIATION OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION POUR L'EXERCICE 2019 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions particulières ? Oui, Monsieur Marc THOMAS, qui est un passionné de l'OMS.

Monsieur Marc THOMAS.- Oui, j'ai une petite question. Il s'agit juste d'une précision que je voudrais avoir. Je vois que la subvention demandée est de 125 000 euros, comme l'an dernier. Or, si je ne m'abuse, à la question n° 2 (page 180), il est dit que l'OMS a reçu 195 787 euros. Si elle a touché 125 000 euros de subventions et que vous marquez, à la question n° 2, qu'elle en a touché 195 787, je voudrais savoir d'où vient la différence.

Monsieur Jacques BAUDOUX.- D'abord, je vous invite, Monsieur THOMAS, à revoir le montant de la subvention 2018 concernant l'OMS. Vous évoquez une subvention de fonctionnement, et elle était à 135 000 euros alors qu'elle est de 125 000 euros cette année.

Ensuite, il faut effectivement rajouter la différence que vous avez soulignée, notée, et bien observée. Elle vient du fait qu'il y a une mise à disposition d'agents personnels de la Ville (1,5 agent). Il s'agit donc de la valorisation des salaires correspondant à ces agents mis à disposition de l'OMS. C'est cela qui augmente la dotation. Cette valorisation doit compter, et figurer dans les comptes publics d'une ville. Si nous ne le faisons pas, nous serions hors la Loi.

Monsieur le MAIRE.- C'est une très bonne réponse. C'est excellent.

Il n'y a pas d'autre question. Nous pouvons passer au vote.

En l'absence d'autre question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 31

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS »)

CONTRE : 2

(1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

ABSTENTION : 0

N° 39 – APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION « NUITS MÉTIS » - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Mme Paulette ARNAUD

Madame Paulette ARNAUD.- Il s'agit du festival *Nuits Méfis*, et des Instants Méfis. Le festival aura lieu fin juin 2019 (les 28 et 29 juin), et les Instants Méfis préparent le festival, mais permettant des ateliers, des rencontres, des spectacles, et un travail autour des musiques du monde avec des scolaires, et avec les associations. Globalement, c'est comme chaque année. Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville est intéressée par les valeurs de rencontre, de partage et de diversité culturelle de ce festival de musique du monde. Elle va donc proposer cette convention à la signature de Monsieur le Maire et à Nuits Méfis afin d'organiser au mieux le programme annuel dont le coût total a été estimé à environ 431 682 euros. Il y a bien sûr divers soutiens financiers comme le Conseil départemental, le

Conseil régional, mais également des soutiens privés, et un apport en nature comme du matériel, des partenariats avec des salles de cinémas et d'autres intervenants.

Madame Paulette ARNAUD procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE. - Vous êtes timide parce que vous pourriez peut-être nous dire que vous avez été à Paris. Vous pourriez tout de même le dire, parce que cela a souvent été une discussion autour de *Nuits Médis*. Nous avons un énorme festival avec 50 groupes – je crois – qui viennent sur les deux jours. Est-ce bien ce que nous avons vu tout à l'heure ? Il y a un groupe américain qui va venir, et vous êtes montée à Paris avec eux. Pourquoi ?

Madame Paulette ARNAUD. - J'y suis allée pour le prix de la diversité culturelle. Ils ont donc obtenu ce prix.

Monsieur le MAIRE. - De la part du ministère de la Culture.

Madame Paulette ARNAUD. - Bien sûr, oui. C'est un prix qui est également donné à l'international. D'autres pays ont aussi été récompensés. Il y avait trois prix. Pour la France, c'est Nuits Médis et la ville de Miramas, pour le festival, pour ses valeurs, pour la gratuité aussi, pour l'environnement, pour ce travail sur les musiques du monde, et pour la façon de construire ce festival tout au long de l'année avec les ateliers, les écoles, les associations, et l'intergénération.

Monsieur le MAIRE. - Merci beaucoup. Y a-t-il des questions particulières ? J'espère vous voir tous pour ce grand « truc ». Il y a évidemment une grande soirée reggae au cours de laquelle il risque d'y avoir un peu de nuages autour du lac.

Madame Paulette ARNAUD. - Ce sont 10 pays différents.

Monsieur le MAIRE. - Je plaisante. Je surveille. Ce sont les effets de scène. Vous savez que les effets de scène font des nuages, et un jour on m'a dit : « *Ouh là, est-ce que c'est tout le monde ?* ». Non, non. Ce sont les effets de scène. Vous savez, les « trucs » qui soufflent.

Bien. S'il n'y a pas d'autre question, est-ce que je peux poser la question de savoir qui veut voter ?

Madame Béatrix ESPALLARDO. - Ce n'est pas le fait que ce soit Nuits Médis, c'est plutôt que je trouve que, 121 500 euros, de nos jours, les mettre là-dedans, cela fait un peu cher. Je pense que nous pourrions aider des gens sur Miramas, et faire d'autres choses avec une telle somme. Je pense qu'aujourd'hui, il est mal placé de mettre autant d'argent là-

dedans. Ce n'est pas la question qu'il s'agisse de Nuits Métis. Il s'agirait d'une autre association, j'aurais la même réaction.

Monsieur le MAIRE. - Je respecte votre choix. Je défends l'inverse bien sûr, parce que, évidemment, donner du bien-être, partager des moments culturels, écouter de la bonne musique, et voir cette ambiance extraordinaire... Je vous conseille d'y aller. C'est exceptionnel. Il n'y a jamais eu le début du commencement d'un problème. Tout Miramas se retrouve là. J'ai été éffaré, l'année dernière, par exemple. Je vous le dis parce que vous ne le savez pas, et c'est pour cela que vous avez cette attitude, mais dans ce que fait Nuits Métis tout au long de l'année, il y a les personnes âgées d'Ambroise Croizat. L'année dernière, ils se sont mis à faire un concert sur cette immense scène avec des enfants de Miramans et d'autres écoles primaires. Honnêtement, ce sont des moments de partage et de bien-être.

Franchement, quand vous regardez les montants dépensés par d'autres autour de nous, et que vous voyez le montant que nous donnons à une action qui ne concerne pas uniquement le festival, mais ce qui se déroule tout au long de l'année dans quasiment 17 écoles – je ne sais plus exactement dans lesquelles ils sont présents –, au lycée et au collège, c'est vraiment quelque chose qui s'est enraciné chez nous. J'entends ce que vous dites, mais je vous conseille vraiment d'aller y faire un tour. Cette année, vous verrez, c'est extraordinaire.

Madame Béatrix ESPALLARDO. - Je suis d'accord avec vous, c'est une très belle initiative, mais 121 500 euros, aujourd'hui, demandez aux Miramasséens s'ils sont d'accord pour mettre autant d'argent dans 2 jours de festivités.

Monsieur le MAIRE. - C'est toute l'année, c'est toute l'année. Je vais vous donner un exemple. Les Miramasséens me demandent – pas Johnny Hallyday parce qu'il est décédé – de faire venir une grande personnalité. Quand je regarde et que je vois, par exemple sur les fêtes de la musique ou au 14 juillet où nous allons avoir un bal populaire – nous le remettons d'actualité –, le prix pour 1 heure 30 de concert... Regardez autour de nous, mais très largement, Madame ESPALLARDO, jusqu'à Perpignan. Quand vous voyez les tarifs pour 1 heure 30 qui sont entre 90 000 et 110 000 euros, nous avons 120 000 euros pour toute l'année et 3 jours de festival. Franchement, en termes de ratio, nous sommes plutôt bons.

Madame Paulette ARNAUD. - Il y a aussi beaucoup de concerts en cours d'année.

Monsieur le MAIRE. - Il y a des concerts bien sûr.

Madame Béatrix ESPALLARDO. - Il s'agit de 121 500 euros.

Monsieur le MAIRE.- Madame Cécile DUMAS a la parole. Ensuite, nous voterons.

Madame DUMAS. Un peu de silence, s'il vous plaît.

Madame Cécile DUMAS.- Excusez-moi. Je pense qu'il aurait été judicieux – si je puis me permettre – de fournir un tableau avec la liste des interventions de Nuits Métis (4 heures à l'école Gérard Philippe, 5 heures à tel endroit, etc.). Du coup, cela nous donnerait une autre visibilité. Nous verrions effectivement qu'il s'agit d'interventions sur le long cours.

Monsieur le MAIRE.- C'est dans le rapport.

Madame Paulette ARNAUD.- Oui, je n'ai pas tout lu, mais, toutes leurs interventions sont déclinées dans le rapport. Toutefois, ce n'est pas dans ce détail.

Monsieur le MAIRE.- Ce n'est pas une mauvaise idée, mais le problème, c'est qu'il va être très long, le rapport. Cependant, je suis d'accord.

Madame Cécile DUMAS.- Il faudrait juste mettre un tableau avec la liste des interventions.

Monsieur le MAIRE.- Madame DUMAS a raison, Paulette. Vous avez raison; Madame DUMAS. En même temps, il faut que nous mettions un peu plus d'éléments dedans.

Cela étant dit, dans la presse locale, ou dans toutes les institutions, les professeurs et les instituteurs nous en parlent. C'est tout de même de l'action autour de la musique tout au long de l'année. C'est vraiment très intéressant. Quelquefois, on me demande d'avoir de grands concerts pour les jeunes, et notamment quelques « mecs » qui jouent – je ne sais plus comment cela s'appelle quand ils font « bzzz, bzzz, bzzz » –, des DJ, mais quand je vois que, pour une heure et demie de concert, cela coûte 90 000 ou 100 000 euros, excusez-moi, mais là, pour le coup... Je ne le remets pas en cause, mais ce n'est pas notre choix.

Notre choix a été d'enraciner ce festival qui a près de 30 ans d'existence, tandis que nous allons fêter le 11^e anniversaire. Notre choix est de l'enraciner dans les écoles avec des musiciens qui viennent dans nos écoles pour éveiller les enfants, et qui viennent aussi auprès des personnes âgées.

Madame Paulette ARNAUD.- Il y a des constructions de marionnettes. Il y a même des conseillers de quartier qui font maintenant leurs propres marionnettes.

Monsieur le MAIRE.- La malheure des choses, Paulette, c'est d'inviter les gens. C'est gratuit. Venez voir. On nous annonce des milliers de personnes avec le groupe qui arrive, et que je ne connais évidemment pas.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 28

(27 « Pour Miramas » + 1 « Madame Cécile DUMAS »)

CONTRE : 3

(3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

ABSTENTIONS : 2

(1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

N° 40 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MAISON POUR TOUS DE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT DE SIGNER

Rapporteur : M. Jerry GRUAT

Monsieur Jerry GRUAT procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote en tant que représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration : Monsieur Jerry GRUAT.

VOTE

POUR : 32

(26 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »

+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »

+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 41 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE MIRAMAS (USM) – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jacques BAUDOIX

Monsieur Jacques BAUDOIX.- Si le Conseil municipal le permet, je vais faire une présentation synthétisée puisque, de la délibération 41 jusqu'à la délibération 49, il s'agit d'approuver des conventions d'objectifs et de moyens entre la commune de Miramas et différentes associations. La première est l'Union sportive miramasséenne, la deuxième Mille et une danses, la troisième Miramas boxing academy, la quatrième Association nautic club de Miramas, la cinquième l'association sportive Tennis club de Miramas, la sixième l'association Gymnastique club de Miramas, la septième l'association Hand-ball Ouest Provence, la huitième l'association sportive Tennis de table de Miramas, et enfin l'association Athletic club de Miramas. Elles bénéficient toutes d'aides financées à hauteur d'au moins 23 000 euros par an d'où la nécessité de fixer des conventions d'objectifs et de moyens, et de les renouveler toutes les années. C'est ce qu'il se passe aujourd'hui.

Monsieur le MAIRE.- Nous faisons une présentation générale, mais les votes seront individuels. Nous voterons question par question comme cela vous aurez la possibilité d'intervenir sur une question.

Nous commençons donc par la question 41. Il s'agit de l'USM. Y a-t-il des questions ? Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 42 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION MILLE ET UNE DANSES – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 43 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION MIRAMAS BOXING ACADEMY - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 44 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNÉE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION NAUTIC CLUB MIRAMAS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 45 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNÉE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION SPORTIVE TENNIS CLUB MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 31

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

(1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

Monsieur le MAIRE.- Je rappelle d'ailleurs que le Tennis club de Miramas a eu la chance d'avoir le lancement des études pour la couverture de deux nouveaux terrains de tennis courant 2020. Y a-t-il d'autres questions ? Le rapport est adopté moins deux abstentions.

N° 46 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNÉE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION GYMNASTIQUE CLUB MIRAMAS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : **M. Jacques BAUDOUX**

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 47 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNÉE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION MIRAMAS HAND-BALL QUEST PROVENCE – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : **M. Jacques BAUDOUX**

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 31

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS »

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

(1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

N° 48 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNÉE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION SPORTIVE TENNIS DE TABLE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 49 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNÉE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION ATHLETIC CLUB MIRAMAS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 31

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

(« 1 Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

N° 50 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION GP SPORTS POUR LA PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE DE GRAPPLING FIGHT ET DE LUTTE LIBRE

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 31

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

(1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

Monsieur le MAIRE.- Nous saluons bien sûr la médaillée de bronze du Championnat d'Europe de parakaraté, Madame Virginie BALLARIO que nous avons été saouer. Je peux vous dire que la Ville – et elle le sait – la suit particulièrement. Nous sommes très fiers d'avoir une championne d'Europe de karaté. C'est vraiment un bel exemple.

N° 51 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION CENTRE SOCIO-CULTUREL JEAN GIONO - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jerry GRUAT

Monsieur Jerry GRUAT procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE. - C'est un effort particulier réalisé sur ce centre que vous avez souhaité, ainsi que Martine ARFI, et les autres élus. Nous sommes donc favorables à cela. Y a-t-il des questions particulières ? Il n'y a pas de question particulière.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote en tant que représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration : Monsieur Jerry GRUAT.

VOTE

POUR : 32

(26 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 52 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE LA PASSERELLE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jerry GRUAT

Monsieur Jerry GRUAT procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote en tant que représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration : Monsieur Jerry GRUAT.

VOTE

POUR : 32

(26 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE. - Je ne prends pas part au vote de la question n° 53.

Monsieur le MAIRE quitte la séance et ne prend pas part au vote.

À l'Unanimité la présidence de séance est donnée à Madame Maryse RODDE,

1^{er} Adjoint.

N° 53 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNÉE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET LE CENTRE SOCIAL ALBERT SCHWEITZER – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT DE SIGNER

Rapporteur : M. Jerry GRUAT

Monsieur Jerry GRUAT procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote en tant que représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration : Monsieur Frédéric VIGOUROUX.

VOTE

POUR : 32

(26 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE rejoint la séance et en reprend la présidence.

N° 54 – MONTANT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LES SÉJOURS D'ÉTÉ 2019

Rapporteur : Mme Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

Madame Monique TRINQUET. - Je voudrais juste souligner que la participation de la Ville est de 70 %. C'est-à-dire que sur le montant restant (30 %), les catégories A, B et C ont une déduction du montant restant c'est-à-dire de 70 %, 60 % et 50 % ce qui fait qu'en regardant le tableau ci-joint, la participation des familles – pour les trois premières tranches – est vraiment très peu élevée.

Monsieur le MAIRE. - C'est de la solidarité.

Madame Monique TRINQUET. - Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette délibération.

Monsieur Gérard GUILLEMONT. - Madame la rapporteuse peut-elle aussi dire qu'il y a un nombre accru d'enfants cette année qui pourront partir en vacances ?

Madame Monique TRINQUET. - Oui. Nous avons eu une augmentation du budget afin de permettre au maximum d'enfants de partir, mais comme nous avons une très forte augmentation de la population, nous avons également eu une augmentation des demandes et des besoins.

Monsieur le MAIRE. - C'est là où vous m'avez dit tout à l'heure que vous aviez encore une rencontre avec l'adjoint aux finances, car il reste encore des petits enfants sur le bord de la route. Vous allez devoir retravailler. Le but du jeu est d'essayer de faire partir le maximum d'enfants.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 55 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES MESURES DE CARTE SCOLAIRE DU
1^{ER} DEGRÉ ARRÊTÉES PAR L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE, DIRECTEUR ACADÉMIQUE
DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE, POUR LA RENTRÉE 2019**

Rapporteur : Mme Maryse RODDE

Madame Maryse RODDE procède à la lecture du rapport.

Madame Maryse RODDE.- Je ne vais pas défendre les services de l'État, mais là, ils ont été vraiment patients et très gentils avec nous, Monsieur le Maire, parce qu'ils ont mis des années avant de se décider. Pour les personnes qui le savent, normalement, nous pouvons accueillir jusqu'à 25 élèves, et cela faisait quelques années que les classes tournaient à 17, voire 18. Je pense donc qu'ils ont été indulgents.

Madame Maryse RODDE poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Nous vous proposons de nous suivre, et je remercie vraiment l'ensemble des services, et particulièrement le travail de Madame Maryse RODDE et de Madame Monique TRINQUET. Il s'agit vraiment d'un travail suivi, école par école, avec les directeurs. Je rappelle donc que nous sommes très favorables à leur statut.

Y a-t-il d'autres questions ? Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 56 – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2018/2021 – PROGRAMMATION 2019 –
AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : Mme Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 57 – PROJET ÉDUCATIF LOCAL 2015-2020 – PROGRAMMATION 2019

Rapporteur : Mme Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

Madame Monique TRINQUET. - Il s'agit là d'une action que nous reconduisons depuis de nombreuses années. Il s'agit d'un dispositif qui s'appelle « Lycéens, à l'aide ». Ce

sont des lycéens du lycée Cocteau qui interviennent à l'école Gérard Philippe, à l'école Marcel Gresset, et à l'école Jean Macé pour aider les élèves de CM2 à faire leurs devoirs. Il s'agit d'un dispositif très valorisant pour les enfants, mais aussi très valorisant pour les lycéens qui interviennent.

Madame Monique TRINQUET poursuit la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 58 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT – APPROBATION DE L'AVENANT « L'AIDE AUX VACANCES ENFANTS LOCALE (AVEL) » – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Mme Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

Madame Monique TRINQUET.- Il s'agit d'une aide supplémentaire qui est accordée à partir de cette année avec un avenant qui complète les délibérations précédentes.

Monsieur le MAIRE.- Nous aidons toujours les départs en vacances, et je remercie la CAF de travailler avec nous actuellement sur une nouvelle organisation future.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 59 – ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 102-2017 AFFÉRENTE AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE - APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Rapporteur : Mme Maryse RODDE

Madame Maryse RODDE procède à la lecture du rapport.

Madame Maryse RODDE. - Je remercie les services d'avoir abouti sur ce projet parce que cela va rendre service à énormément de familles de la Ville, et aux mamans qui travaillent et qui sont très occupées.

Madame Maryse RODDE poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE. - Je vous remercie parce que – on me le glissait à l'oreille, et on me l'indiquait tout à l'heure alors que je l'avais publié – nous avons été cités en exemple sur ce règlement intérieur par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) qui est la direction générale des collectivités locales.

Je rappelle juste que le préambule du règlement de la restauration scolaire à Miramas commence par : « La France est une République laïque (Loi du 9 décembre 1905). L'école est un des lieux publics privilégiés de la République puisqu'elle a en charge l'instruction des enfants. Les principes de laïcité et du traitement équitable des usagers impliquent que les services de restauration scolaire ne peuvent en aucun cas répondre aux particularismes religieux, aux préférences alimentaires, et donc fournir des prestations spécifiques en fonction

des dogmes de chaque religion ou des convictions de chaque convive. Aucune réclamation en ce sens ne pourra être invoquée par les enfants ou transmise par les parents au personnel chargé d'assurer le service, y compris par l'intermédiaire des enseignants. Les menus étant à l'avance à disposition des parents, ces derniers restent libres de mettre ou non l'enfant à la cantine en fonction du repas servi. Soucieuse du bien-être des enfants, la Ville (la Municipalité) est particulièrement attentive à la qualité des aliments fournis et aux prestations rendues. Le temps de restauration scolaire est un temps éducatif, un temps d'apprentissage des règles de vie en collectivité, et de responsabilité. Le respect des camarades, du personnel, des lieux et de l'environnement doit prévaloir. Le repas doit également être un moment de détente, d'échange et de partage ».

Je voulais préciser ce rappel des grands principes républicains, en préambule, et nous le mettrons, au-delà de l'informatique et du numérique, par écrit, dans l'ensemble des cantines pour rappeler aux parents qu'il s'agit d'appliquer une règle qui s'applique sur tout le Territoire.

Madame Maryse RODDE.- Merci, Monsieur le Maire, d'avoir rappelé cela.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions particulières ? Il n'y a pas de question. Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 60 – ABRIGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 177-2014 DU 11 JUILLET 2014 RELATIVE AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS ET APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

Rapporteur : Mme Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 61 – APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Rapporteur : M. Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE.- Il s'agit de l'approbation du règlement intérieur du Conseil municipal des jeunes. Vous savez que le Conseil municipal des jeunes est principalement composé de jeunes qui viennent des collèges, mais aussi des centres sociaux. Il y a également de jeunes travailleurs, ou des bénéficiaires de l'API (Allocation Parent Isolé). Ils travaillent actuellement à nos côtés. Ils sont en train de préparer leur formation. L'année dernière, ils sont allés visiter l'Assemblée nationale. Cette année, nous en avons un certain nombre (une trentaine). Ils ont fait campagne dans leurs collèges et dans leurs lieux. Ils ont été élus, et ils nous aident notamment de plus en plus à mieux comprendre les besoins qu'ils expriment. Cette année, il s'agit particulièrement du développement durable, mais aussi de leurs lieux de loisirs, et de la manière dont nous pourrions avancer sur leurs lieux de loisirs.

Je rappelle d'ailleurs que nous les avons dotés de moyens, d'investissements, pour nous proposer un certain nombre d'idées, et j'imagine qu'ils vont de nouveau nous proposer de faire la méga fiesta à Cabasse. À mon avis, nous n'allons pas « y couper » puisqu'ils adorent se retrouver ensemble au mois de septembre avant la grande année scolaire, ce qui nous ravit évidemment parce que la jeunesse de la Ville est ce qu'il y a de plus précieux.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE. - Il s'agit maintenant d'une information – il n'y aura donc pas de vote – importante.

POLITIQUE VILLE

N° 62 – POLITIQUE DE LA VILLE - RAPPORT ANNUEL 2018

Rapporteur : Mme Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE. - Tout cela est évidemment fait en relation avec les services de l'État, avec la Préfecture, grâce à la Préfète à l'égalité des chances que je remercie, ainsi que le sous-préfet de l'arrondissement d'Istres qui nous réunit avec l'ensemble des partenaires (Département, CAF, Éducation nationale, sous-préfecture, politique de la ville, Métropole). Vous avez l'intégralité de ce rapport qui est intéressant parce qu'il souligne l'effort important qui est mené sur le Territoire, notamment pour rééquilibrer un certain nombre de difficultés que nous pouvons observer dans certains quartiers.

Cela ne règle pas toutes les questions, mais cela nous permet d'avancer.

Le moment viendra – puisqu'à la Ville, nous sommes vraiment très intéressés par toutes les évaluations – où nous aurons une évaluation qui est d'ailleurs faite chaque année, sur nos politiques publiques. Est-ce bien cela, Martine ?

Madame Martine ARFI. - C'est cela.

Monsieur le MAIRE. - Nous passons à la question n° 63 qui est aussi une information.

N° 63 – RAPPORT SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE

Rapporteur : **Mme Martine ARFI**

Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.

N° 64 – POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMMATION 2019 – FONCTIONNEMENT

Rapporteur : **Mme Martine ARFI**

Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Vous avez donc la liste de toutes les associations, des projets, des montants. Vous avez les participations aux montants en fonction de toutes les institutions...

Madame Martine ARFI.- Voilà. Ce sont tous des cofinancements, en politique de la ville.

Monsieur le MAIRE quitte la séance et ne prend pas part au vote.

*À l'unanimité la présidence de séance est donnée à Madame Maryse RODDE,
1^{er} Adjoint.*

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Ne prennent pas part au vote en tant que présidents d'associations ou membres des conseils d'administration Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Monsieur Jerry GRUAT, Madame Fadeta AOUMMEUR et Monsieur Jacques BAUDOIX.

VOTE

POUR : 27

(23 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

(1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

Monsieur le MAIRE rejoint la séance et en reprend la présidence.

URBANISME

N° 65 – ACQUISITION AU PROFIT DE LA COMMUNE DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AK N° 235 ET N° 236 SITUÉES RUE DES VIOLETTES – MAILLE II – APPARTENANT À LA CDC HABITAT SOCIAL ANCIENNEMENT NOUVEAU LOGIS PROVENÇAL (NLP)

Rapporteur : M. Jean GUILLON

Monsieur Jean GUILLON.- C'est l'une des dernières fois que nous allons faire des échanges de terrains, peut-être même la dernière fois, avec un peu de chance. C'est dans le cadre de la rénovation urbaine de la Maille II. Il s'agit de terrains qui appartenaient à la société Nouveau Logis Provençal, et qui sont aujourd'hui devenus des voiries. Nous vous demandons donc de les récupérer à l'euro symbolique.

Monsieur le MAIRE.- À l'euro symbolique, nous sommes toujours favorables. Bien. Nous sommes presque à la fin. Nous allons pouvoir attaquer l'autre. Cela va démarrer. J'attends cela avec beaucoup d'impatience, évidemment.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 88 – ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AR N° 77 SITUÉE CHEMIN DU MOULIN ET APPARTENANT À MME JULIETTE TOUCHE NUE-PROPRIÉTAIRE ET MME CHRISTINE ARTUPHEL USUFRUITIÈRE

Rapporteur : M. Jean GUILLON

Monsieur Jean GUILLON.- Il s'agit là de propriétaires qui ont une bande de terrain qui est située entre un canal d'arrosage qui nous appartient, et la route. Cela se situe au chemin du Moulin, vers la menuiserie, si vous voyez un peu. Il s'agit donc d'une bande de terrain dont ils ne peuvent strictement rien faire puisqu'elle est vraiment enclavée entre deux parcelles qui nous appartiennent. Ces propriétaires nous proposent de nous la céder à l'euro symbolique. Nous vous proposons donc d'accepter.

Monsieur le MAIRE.- Nous les féliciterons. Ce sont des choses que nous aimerions voir plus souvent. N'hésitez pas à dire autour de vous que la Villa prend tous les legs, du vivant bien sûr.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »

+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »

+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 67 – ATTRIBUTION D'AIDES DE MINIMIS EN FAVEUR DE L'IMMOBILIER COMMERCIAL - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Mme Fadela AOUMMEUR

Madame Fadela AOUMMEUR.- Il y a plusieurs commerces, et c'est la Ville qui va aider des jeunes commerçants. C'est pour développer notre cœur de ville, et attirer des commerçants chez nous. Vous avez là la liste des commerçants aidés sur deux ans, c'est sur le loyer.

Monsieur le MAIRE.- C'est un an renouvelable avec un maximum de deux ans.

Madame Fadela AOUMMEUR.- Oui, c'est un an renouvelable.

Monsieur le MAIRE.- Je vois qu'il y a « au Grain de café ».

Madame Fadela AOUMMEUR.- Oui, il vient d'ouvrir.

Monsieur le MAIRE. - Je vous conseille d'y aller.

Madame Fadela AOUMMEUR. - Ils font du thé, et ils vendent du thé, du café et du chocolat.

Monsieur le MAIRE. - Et des tisanes.

Madame Fadela AOUMMEUR. - Du Comptoir de Mathilde, si vous connaissez.

Monsieur le MAIRE. - Il y a ensuite l'Atelier de Ted. On y mange très bien .

Madame Fadela AOUMMEUR. - Il fait des salades bio excellentes. Il est local.

Monsieur le MAIRE. - Il utilise – c'est un message à Madame Cécile DUMAS –, malgré les corbeaux, uniquement des produits locaux. C'est ce qui est appelé le « circuit court ».

Madame Fadela AOUMMEUR. - Nous avons aussi un jeune de Miramas qui ouvre un magasin de sport à la place de la boutique de l'OM.

Monsieur le MAIRE. - Je félicite d'ailleurs Mirashop et...

Madame Fadela AOUMMEUR. - Et le président, et Frederika SINTIVE, notre manager du centre-ville.

Monsieur le MAIRE. - Exactement, parce qu'il voulait peut-être aller ailleurs, et « bingo », il nous a choisi, et il a choisi la ville sur le sport. Cela va vraiment plaire aux professionnels. Je le dis d'ailleurs à l'Adjoint au sport, et à tous les autres : il va bientôt faire l'inauguration, et il faudrait tout de même que nous invitions tous les clubs de combat à s'y rendre pour qu'il le découvre. C'est extraordinaire.

Je crois que nous en avons également passé deux autres avant.

Madame Fadela AOUMMEUR. - Oui. C'était lors du dernier Conseil municipal.

Monsieur le MAIRE. - En attendons-nous d'autres ?

Madame Fadela AOUMMEUR. - Nous en attendons d'autres qui doivent venir.

Monsieur le MAIRE. - Pour ceux qui ne le savent pas, l'ancien petit Casino sera donc remplacé...

Madame Fadela AOUMMEUR. - Par un petit Coccinelle.

Monsieur le MAIRE. - Voilà. C'est un Coccinella. Coccinelle, c'est une franchise de produits bio.

Madame Fadela AOUMMEUR. - Pas seulement. C'est comme un petit Casino.

Monsieur le MAIRE. - Et il y a d'autres surprises qui arrivent, me dit-on. Bien. Bravo à tous.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 68 – APPROBATION RELATIVE À UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE
PRIVÉ DE LA COMMUNE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Nous en revenons au numérique. Il s'agit d'approuver une convention d'occupation du domaine privé de la Commune pour permettre à la société Cellnex France d'implanter un poteau support d'équipement de télécommunication pour les communications mobiles, de manière à renforcer la qualité de la 4G des opérateurs, mais aussi accueillir demain les équipements qui permettront de recevoir et d'émettre avec la 5G. C'est sur le terrain qui appartient à la Commune pour la Halle Concorde, et nous autorisons pour quelques années la société Cellnex à planter un poteau.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

C/ LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 17 janvier au 22 mars 2019.

D/ LISTE DES MARCHÉS

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil municipal.

Mesdames et Messieurs, nous avons deux ou trois petites informations.

La première chose est que nous aurons le prochain Conseil municipal le 23 mai 2019.

La deuxième chose, c'est que je vous remercie toutes et tous du climat très républicain que nous avons. Quelquefois, nous ne partageons pas certaines options, mais je m'honore du fait que dans ce Conseil municipal, et depuis bien longtemps nous avons toujours réussi à nous parler franchement tout en respectant les uns et les autres. C'est la meilleure des choses pour la République française, et cela nous permettra d'avancer. Merci à tous.

Les questions étant épuisées, le Conseil municipal peut se lever. Je vous remercie.

La séance est levée à 20 heures 55.

Monsieur le Maire



Le Secrétaire de séance

